



ans

D'ENGAGEMENT  
POUR LE  
grand  
âge





# LE SYNERPA, FÊTE SES 20 > ANS

2001 > 2021

20 ans, l'âge de tous les possibles. C'est ainsi que le SYNERPA regarde l'avenir et ce malgré des mois de gestion d'une crise sanitaire d'une ampleur inouïe qui marquera à coup sûr l'histoire contemporaine.

S'il fallait une épreuve fatidique pour passer ce cap symbolique, le SYNERPA l'a relevée de manière exceptionnelle. Cet épisode est la preuve ultime que notre organisation s'appuie sur des fondations solides construites année après année depuis 2001.

Le récit qui suit en est le témoin. Il est aussi le miroir de l'évolution majeure d'un sujet auquel les Français sont attachés et auquel le SYNERPA et ses adhérents ont grandement contribué : l'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées.

Au cours de ces 20 ans, le secteur du Grand Âge a fait sa mue. Médicalisation des EHPAD, adaptation et modernisation du bâti, développement des Résidences Services Seniors, développement des Services d'Aide à Domicile, amélioration continue de la qualité et évolution des soins pour accompagner la perte d'autonomie et les personnes atteintes de maladies neurodégénératives, professionnalisation des métiers, etc.

Grâce à leur vision, leurs qualités d'entrepreneurs responsables, leur audace, les adhérents du SYNERPA ont grandement contribué à cette métamorphose. Aujourd'hui, le monde entier, nous envie notre offre d'accompagnement et le savoir-faire français s'exporte.

De syndicat d'EHPAD à confédération du parcours de la personne âgée, le SYNERPA a accompagné ces mutations en travaillant de concert avec ses adhérents. Il en a aussi été le moteur en menant réflexions, études sur l'accompagnement des personnes âgées, en portant avec conviction et pragmatisme la voix des professionnels, en sensibilisant les pouvoirs publics et les médias aux enjeux du vieillissement de la population.

Aussi, si nous devons retenir une chose de ces 20 ans, c'est la formidable aventure humaine et collective. C'est l'engagement, la solidarité et le dévouement de l'ensemble des professionnels qui constituent le SYNERPA, dans l'accomplissement de leur mission. Ces derniers mois en attestent.

Sans plus attendre, nous vous invitons à plonger dans l'Odyssée du SYNERPA. Regarder en arrière pour mieux préparer l'avenir.

Bonne lecture,

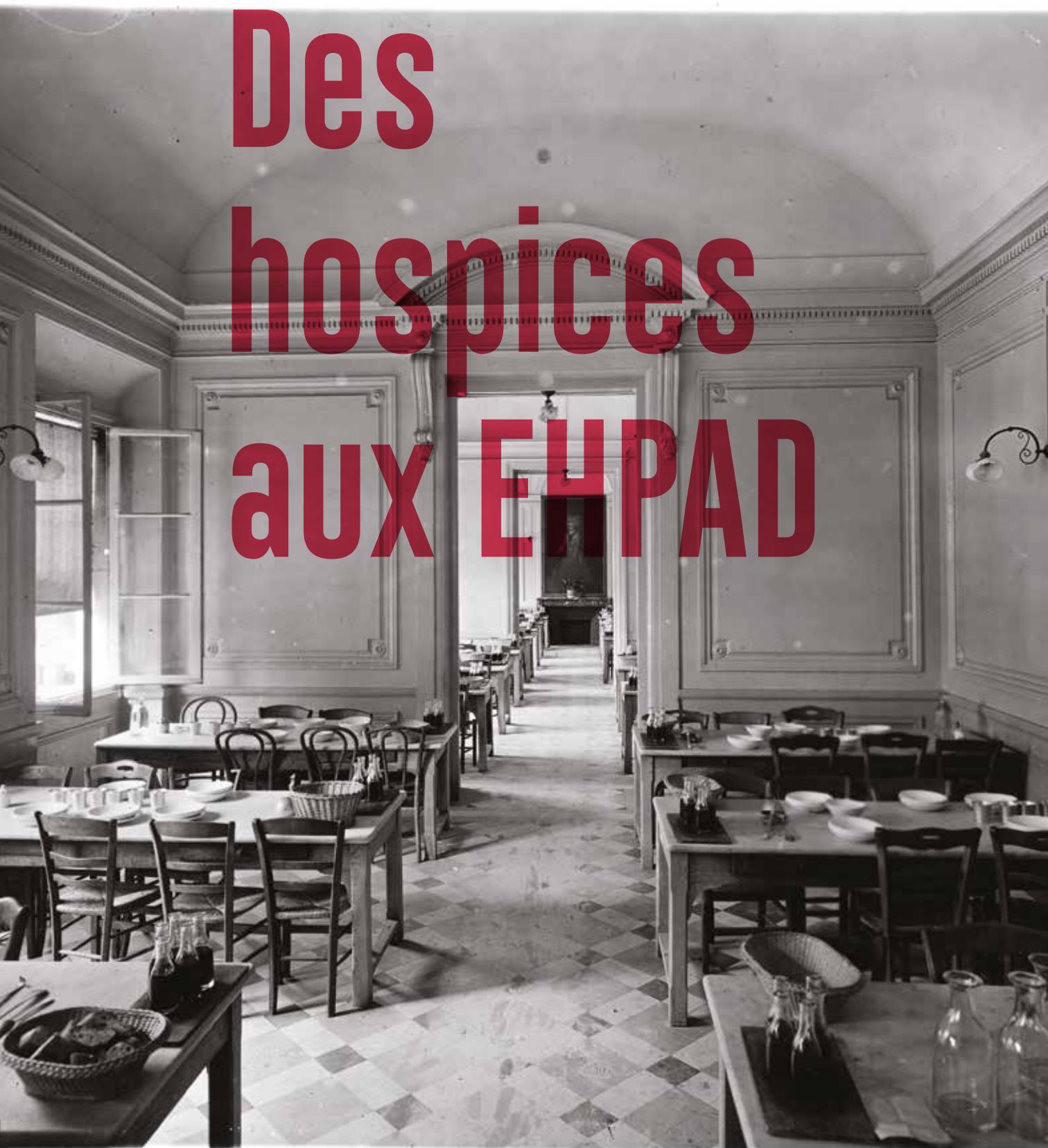


**Jean-Christophe  
Amarantinis,**  
Président



**Florence  
Arnaiz-Maumé,**  
Déléguée générale

# Des hospices aux EHPAD





Longtemps cantonné à la sphère familiale, le vieillissement est devenu, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, un objet social et politique.

L'image du vieillard indigent a laissé place à celle du senior actif et en bonne santé. Et la nature de l'hébergement des personnes âgées est aujourd'hui au cœur de la réflexion sociétale. D'autant qu'avec l'allongement de l'espérance de vie, le défi est aussi de faire face au phénomène du très Grand Âge.

Retour sur quelques siècles de combats et controverses autour des notions de vieillesse et d'accompagnement des plus âgés.

VIEILLARD

« *HOMME QUI EST DANS LE DERNIER ÂGE DE SA VIE* ».

VIEILLARD PARFOIS VERT, SAGE, MAIS AUSSI CADUC OU DÉCRÉPIT. AÎNÉ QUI, AU FIL DES SIÈCLES, FUT TANTÔT CÉLÉBRÉ TANTÔT REJETÉ, À COUPS D'ADJECTIFS, PHYSIQUES OU MORAUX. L'HISTOIRE DE LA VIEILLESSE EST TOUT SAUF LINÉAIRE.

Dans la Grèce et la Rome antique, tout comme au Moyen Âge et à la Renaissance, l'image du vieillard n'est guère uniforme. D'ailleurs, jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la vieillesse en tant que telle est une notion floue, souvent mise sur le même plan que la faiblesse. Elle n'est d'ailleurs pas tant définie par un seuil d'âge que par un ensemble de caractéristiques souvent peu flatteuses. Parfois vénérables certes. Mais le vieillard, aussi assimilé aux malades, aux miséreux, symbolise une déchéance inéluctable.



## LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DÉDIÉS AUX VIEUX

L'avancée en âge fut d'ailleurs longtemps affaire privée, cantonnée à la sphère familiale. Les premières traces d'hébergements charitables apparaissent par le biais du christianisme, devenu religion d'État sous Constantin, empereur romain du IV<sup>e</sup> siècle. De nombreux hospices sont alors construits en Europe pour accueillir les malades et les lépreux, parfois âgés.

Au début du Moyen Âge, les communautés de la diaspora juive mettent des maisons à disposition des plus âgés. Et en France comme ailleurs, les hospices religieux, accueillant les personnes âgées indigentes, se multiplient dès le XII<sup>e</sup> siècle.

Mais ces établissements -souvent nommés Hôtels-Dieu- ne sont pas uniquement destinés à s'occuper des plus âgés. Ils accueillent vagabonds, enfants abandonnés, et ceux qui ne peuvent travailler -malades et vieillards, etc. De fait, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces hospices ont d'abord une fonction de régulation sociale. Ils visent à extraire de la société les éléments potentiellement dangereux. Les personnes âgées n'y sont acceptées que lorsqu'elles sont isolées, sans famille et sans ressources.

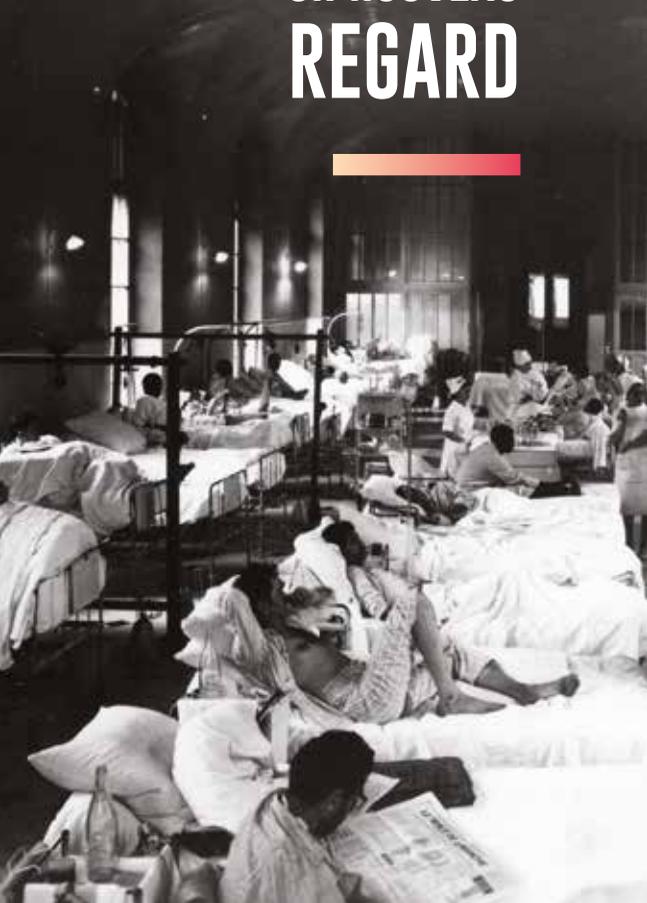


Au XVII<sup>e</sup> siècle, pauvreté et maladie deviennent une menace sociale. Les Hôtels-Dieu charitables sont critiqués et le pouvoir royal entre en scène. En 1656, Louis XIV ordonne la création de l'Hôpital général de Paris, pour « loger, enfermer et nourrir les pauvres mendiants invalides », généralisé dans chaque grande ville de province par un édit en 1662. Dès 1656, l'Hôpital général de Paris compte un médecin, un chirurgien et un apothicaire mais ce n'est pas un établissement médical. Les malades « curables » sont eux envoyés à l'Hôtel-Dieu dont la dimension médicale s'affirme dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Faute de moyens, la vocation essentiellement répressive des hôpitaux généraux, où s'entassent invalides, indigents et personnes âgées sans ressources, s'amplifie, jusqu'à susciter une controverse initiée par des ecclésiastiques comme Saint-Vincent de Paul. La notion de « secours aux vieillards » émerge.

## L'HÔPITAL GÉNÉRAL & L'HÔTEL-DIEU

# LES LUMIÈRES, UN NOUVEAU REGARD



Le nouveau regard posé sur la vieillesse à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle est d'abord lié aux évolutions démographiques : hausse de l'espérance de vie, progrès médicaux favorisant l'émergence d'un discours scientifique sur la vieillesse. Les philosophes des Lumières se penchent sur le phénomène, valorisent la « sagesse » liée à l'expérience et prônent une plus grande attention envers les anciens. Les critiques pleuvent sur l'hôpital général dénoncé comme une des pires manifestations du « despotisme » de l'Ancien Régime par les philosophes, puis les révolutionnaires de 1789.

Sous la Révolution, l'assistance entre dans une nouvelle ère. Il est du « devoir de la société », « d'assister ceux sans travail, à qui l'âge ou les infirmités ôtent tout moyen de s'y livrer » proclame ainsi le Comité de mendicité de la Constituante. En 1796 sont votées deux lois. La première crée, en lieu et place des hôpitaux généraux, des hospices civils, centrés sur la commune, pour les invalides, les indigents et les vieillards de plus de 70 ans. La seconde prévoit la création par les communes, de bureaux de bienfaisance, chargés des secours à domicile pour les indigents dont nombre de vieillards.

## LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, LE SIÈCLE DE L'HOSPICE

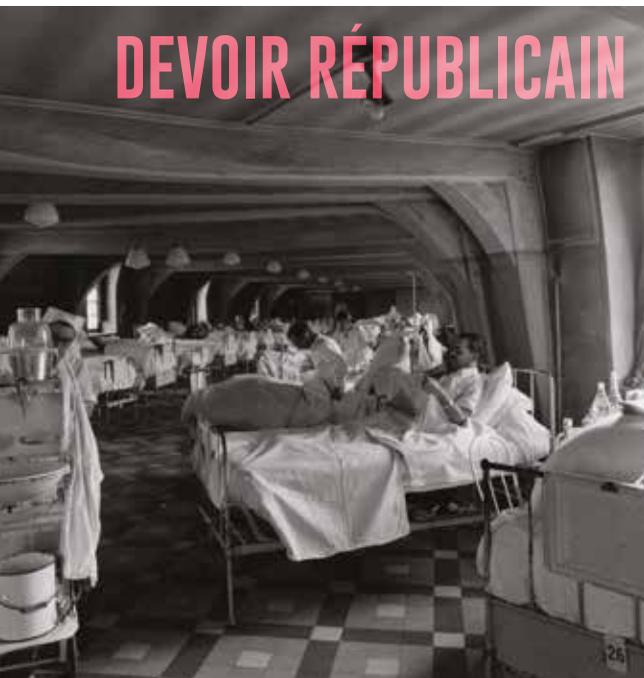


Du fait de la hausse de l'espérance de vie, les hospices accueillent une population de plus en plus vieillissante. Le nombre de ces établissements, à la fois lieu d'hospitalité et lieu d'exclusion, ne cesse de croître. Mais leurs conditions d'accueil, complexes certes mais confinant souvent à de l'enfermement, font qu'ils sont de plus en plus stigmatisés. Locaux vétustes, dortoirs accueillant jusqu'à 40 personnes, nourriture de piètre qualité, soins médiocres. L'hospice prend l'image d'un mouoir pour indigents.

Une vision qui perdure tout au long de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Et qui s'impose d'autant plus qu'en parallèle, l'hôpital s'affirme comme le lieu essentiel de l'innovation thérapeutique, accentuant une distinction déjà officialisée par la loi hospitalière de 1851.

# L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS,

## DEVOIR RÉPUBLICAIN



Malgré tout, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, le concept d'assistance républicaine et laïque envers les aînés se développe. Entre 1904 et 1913, une série de textes sont adoptés, dont une « loi d'assistance aux vieillards infirmes et incurables » votée le 14 juillet 1905. Elle impose un devoir de secours au niveau communal, pour les plus de 70 ans sans ressources, et sans critères préalables d'infirmité. Un premier pas vers le dispositif actuel de l'aide sociale.

Le secours à domicile sous forme d'allocation est en principe privilégié, mais dans les faits les vieillards affluent dans les hospices qui ne peuvent refuser ceux que les commissions d'assistance municipale leur envoient. Qui plus est, pour généreuse qu'elle soit, la loi est loin de répondre aux besoins réels. En 1936, 450 000 personnes bénéficient de ce maigre secours, dont une partie de chômeurs âgés frappés par la crise économique.

## VERS LA CRÉATION D'UN DROIT À LA RETRAITE

Parallèlement, le mouvement social sur les retraites, associé au développement de l'industrie, prend son essor. Travail en usine, exode rural vers la ville où le logement rend difficile l'hébergement des aînés, délitement progressif des solidarités familiales... Le droit à la retraite devient un axe majeur du syndicalisme naissant.

Jusqu'alors, rien ou presque. Certes, en 1673 Colbert, contrôleur général des finances de Louis XIV, a créé la Caisse des invalides de la Marine, assurant une pension vieillesse aux marins à 60 ans. Ont suivi d'autres corporations royales - employés des Fermes générales, fonctionnaires de l'État. Mais ces pensions concernent moins de 1% de la population.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des retraites fondées sur des sociétés de prévoyance ou des régimes d'entreprise se développent. En 1853, une loi met en place un régime de pension pour les fonctionnaires civils d'État de plus de 60 ans. Et diverses professions se dotent de caisses de retraite spécifiques : caisse syndicale de retraite des Forges pour les ouvriers de la métallurgie, droit à pension pour les ouvriers des mines en 1894, puis dans les chemins de fer et la sidérurgie. Mais ces créations ont avant tout pour objectif de fidéliser la main d'œuvre dans des secteurs en plein boom.



# LA LOI SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

En 1910, une loi sur les retraites ouvrières et paysannes, basée sur un système par capitalisation, est votée. Une avancée certes. Mais qui fait l'objet d'oppositions, aussi bien du patronat hostile à l'intervention de l'Etat, que des syndicats dénonçant l'âge de départ à la retraite, 65 ans, quand l'espérance de vie des ouvriers avoisine les 50 ans, ou du monde rural refusant de se soumettre aux cotisations obligatoires. Résultat la loi n'a qu'une portée très limitée.

En 1930 est votée une loi sur les assurances sociales, couvrant les salariés contre maladie, vieillesse et décès, mais fonctionnant toujours par capitalisation. En revanche, l'allocation aux vieux travailleurs salariés instituée en 1941 par le régime de Vichy est fondée sur un régime de répartition, système repris en 1945.



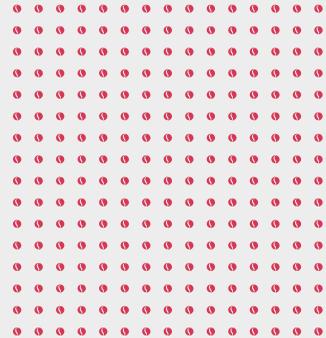
# 1945



## LA RETRAITE PAR RÉPARTITION S'IMPOSE

À la Libération, Pierre Laroque, nommé directeur des assurances sociales et de la mutualité, est chargé de bâtir un cadre totalement rénové pour la protection sociale. Il s'agit de prendre le contre-pied de la « charte du travail » de Vichy, corporatiste et anti-démocratique, et de s'inspirer du modèle allemand « bismarckien » et de l'Etat-Providence britannique. En 1945, la Sécurité sociale, obligatoire et universelle, est créée, et le principe de répartition posé pour sa branche vieillesse. Le 22 mai 1946, une loi organise le régime de base et encadre les régimes complémentaires obligatoires. En 1948, 63% des plus de 65 ans touchent un revenu de remplacement au titre de l'assurance vieillesse. La retraite devient une valeur clé de la protection sociale. En 1956, le minimum vieillesse est créé pour ceux n'ayant pu cotiser suffisamment. La figure du « vieillard indigent » s'estompe au profit de celle du « retraité ».

# DE L'HOSPICE À LA MAISON DE RETRAITE



Avec les Trente Glorieuses, une période inédite s'ouvre : trente années de croissance ininterrompue, s'accompagnant d'une reprise de la natalité. La crainte lancinante du «déclin démographique» est battue en brèche. Désormais, la majorité des plus de 65 ans bénéficient de pensions de retraite et leur niveau de vie s'améliore. La retraite «en bonne santé» devient un futur envisageable. Mais la hausse de l'espérance de vie contribue aussi à faire croître le nombre de personnes âgées dépendantes, contraintes d'intégrer des établissements plus ou moins spécialisés. La question de la modernisation et de l'humanisation de cet hébergement se pose alors avec acuité, l'hospice tant décrié restant jusque dans les années 1970 le modèle dominant d'hébergement des aînés. La structuration du secteur s'amorce, tandis que les études gériatriques se développent. En novembre 1958, une ordonnance stipule que «si les hospices ne reçoivent que des vieillards, ils prennent le nom de maisons de retraite».

Les années 1960 voient se développer des premières maisons de retraite privées, en réponse au souhait de certains retraités en ayant désormais les moyens, de ne plus être à la charge de leurs enfants. Proposant une alternative à l'hospice, perçu comme asilaire et destiné aux vieillards indigents, ces établissements sont créés par des congrégations religieuses, hôpitaux publics, caisses de retraite, personnes privées, etc. Progressivement, certains, tenus par des religieux, passent d'ailleurs entre les mains de laïcs, médecins ou notables de petites villes de province. Les maisons de retraite s'installent dans le paysage.



# LE RAPPORT LAROQUE

ET LA « LOI SOCIALE » DE

# 1975

Publié en 1962, le rapport de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse présidée par Pierre Laroque, pose avec force la question de la place des personnes âgées dans la société. Appelant à une véritable politique vieillesse, appréhendée de manière globale et coordonnée, il préconise de mettre à la disposition des personnes âgées « un ensemble coordonné de moyens et de services adaptés à leurs besoins ». Soulignant que leur mode d'hébergement doit évoluer.

Le 30 juin 1975, cinq ans après la loi hospitalière de 1970, deux lois majeures sont votées, l'une en faveur des personnes handicapées, l'autre relative au secteur social et médico-social, qui devient autonome. Objectif : améliorer la

situation des plus fragiles (personnes âgées, handicapées, petite enfance, et personnes en situation d'exclusion), et doter le secteur d'un cadre réglementaire et financier.

La loi supprime les hospices, donnant dix ans aux pouvoirs publics pour assurer leur transformation en maisons de retraite médicalisées ou non ou en unités de long séjour hospitalier.

La médicalisation des maisons de retraite, via la création de sections de cure médicale –alors limitées à 25% des places– devient un objectif. Les créations d'établissements sont soumises à autorisation, après avis d'une commission régionale. Une dynamique favorisant la capacité d'initiative, notamment de la part d'acteurs privés.

## MODERNISATION DE L'OFFRE



Avec la loi de 1975, le contexte est favorable à l'essor du secteur. Plusieurs catégories d'établissements cohabitent : EHPA (établissements d'hébergement des personnes âgées), foyers-logement, petites unités de vie, maisons d'accueil rural, etc. La gamme des possibles s'étoffe, et les services se démocratisent, surtout dans les années 1990 : chambres individuelles, restauration de qualité, aide à la vie quotidienne, services divers (coiffure, manucure, etc.). Ils se professionnalisent aussi. Les médecins généralistes prennent l'habitude de « visiter » leurs patients dans les maisons de retraite, d'autres professionnels de santé interviennent selon les besoins (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, etc.).

Certaines résidences privées commencent à offrir des prestations quasi-hôtelières. Tout le monde ne peut certes y accéder, mais les revalorisations successives des retraites permettent de toucher un public de plus en plus large. Le 6 juillet 1990, une loi relative au prix des prestations des établissements pour personnes âgées pose l'obligation de contrat de séjour.



# LE DÉFI DU 4<sup>e</sup> ÂGE

À partir des années 1990, le débat sur la vieillesse doit tenir compte d'une nouvelle réalité démographique. Avec la hausse continue de l'espérance de vie, la part des plus âgés s'accroît inexorablement. De premières projections donnent le « la » : 4 millions d'octogénaires en 2020, 150 000 centenaires en 2050. De quoi mettre sur le devant de la scène deux enjeux majeurs : l'avenir du système de retraite marqué par un rapport actifs/retraités de plus en plus défavorable, et la prise en charge de l'hébergement des très âgés, de plus en plus nombreux.

Symbolique, le cas de Jeanne Calment, doyenne de l'humanité qui décède à 122 ans en 1997, focalise l'attention. Le terme « 4<sup>e</sup> âge » s'installe dans les médias, celui de « dépendance » pour évoquer la perte d'autonomie et la nécessité de s'organiser pour y faire face. D'autant qu'en établissement, le nombre de places proposées est notoirement insuffisant. Le secteur doit se développer et se moderniser.



## LA CRÉATION DES EHPAD



C'est la loi du 24 janvier 1997, portant création de la Prestation Spécifique Dépendance (PSD), qui, jetant les bases d'une réforme de la tarification des établissements fondée non plus sur leur statut juridique, mais sur l'état de dépendance de leurs résidents, introduit officiellement le terme d'EHPAD, pour « Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes ».

Ces structures deviennent une catégorie à part au sein des EHPA, spécialisées dans l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie et nécessitant un suivi médico-social approprié. Elles doivent répondre à des critères précis d'équipements et de services, et sont soumises à autorisation. Les agréments permettent à l'établissement d'accéder à des financements de l'Assurance maladie et des départements, via la signature d'une convention tripartite sur cinq ans, fixant niveau de prestations et moyens de fonctionnement de l'établissement.

Paru le 26 avril 1999, trois décrets et deux arrêtés lancent le coup d'envoi effectif de la réforme de la tarification de tous les établissements, quel que soit leur statut. Un établissement ne peut désormais être qualifié d'EHPAD –et bénéficier donc des moyens associés– qu'à la seule condition d'une médicalisation bien définie et développée. La capacité totale des EHPAD est désormais médicalisée, infirmiers et aides-soignants sont salariés, et la présence médicale est renforcée par la création du poste de médecin coordonnateur. Très critiquée –trop faible, mal calibrée, non universelle, recouvrable sur succession– la PSD sera remplacée par l'APA en 2001.

# UN SECTEUR PRIVÉ STRUCTURÉ SE PROFILE

Au fil des années, face à l'ampleur des besoins, l'offre publique et associative, habilitée à l'aide sociale et largement médicalisée, se rénove et se modernise, tandis qu'une offre privée, au départ non habilitée et plus faiblement médicalisée, se professionnalise et se développe.

À l'aune de la loi du 6 juillet 1990 qui lui était spécialement dédiée, le secteur privé se structure : des établissements « indépendants » se créent ou se modernisent, des groupes se constituent, rachetant des établissements vétustes pour les reconstruire, parfois intégralement.

À côté de l'hébergement classique, se développent des formules d'hébergements temporaires, d'accueils de jour, d'unités spécifiques pour les personnes souffrant de démences du type maladie d'Alzheimer. L'essor du secteur privé est spectaculaire : de 20 000 places en 1980 à 87 000 en 1996... Entre 1990 et 2014, 39,1% des places d'EHPAD créées le seront dans les établissements privés à caractère commercial.

À l'aube du deuxième millénaire, à côté de l'historique FHF et de l'octogénaire FEHAP, le dynamisme du secteur privé s'illustre via trois jeunes syndicats professionnels : l'UNEPPA, créée en 1988 par Yves Journal et dirigée depuis 1993 par Luc Broussy, la FNEAPAD créée par Jean Bouchard en 1988 sous le nom d'ADIM et dirigée depuis 1990 par Théodore Amarantinis, et la FFEHPA créée en 1968 sous le nom de GNEGP et dirigée depuis 1986 par Guy Lamarque.

Trois hommes qui décident de mettre en commun leur énergie... Trois syndicats, avec des divergences de forme certes, mais avec une même volonté farouche : faire du secteur privé la locomotive d'un exceptionnel bond en avant qualitatif. Trois syndicats qui, le 11 juin 2001, lors d'un congrès fondateur à Marseille, n'en formeront plus qu'un : le SYNERPA.

Bienvenue dans une formidable aventure collective.



# SYNERPA : 20 ans d'engagement en faveur du Grand Âge

Le 11 juin 2001, un nouvel acteur apparaît sur la scène des maisons de retraite : le SYNERPA. Premier syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées, le SYNERPA est né du regroupement de trois syndicats professionnels : l'UNEPPA, la FNEAPA et la FFEHPA. Cette fusion, destinée à donner plus de force et de visibilité aux maisons de retraite du secteur privé, est portée par trois hommes. Ancien Délégué général de l'UNEPPA, Luc Broussy partage la direction du SYNERPA avec son homologue de la FNEAPAD, Théodore Amarantinis, tandis que Guy Lamarque en devient le Président. Avec 1400 établissements adhérents commerciaux et associatifs, le SYNERPA devient la troisième composante du secteur après la FHF et la FEHAP.

Vingt ans plus tard, le SYNERPA est la 1<sup>re</sup> confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe 2 800 adhérents qui sont les principaux acteurs privés des EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des Résidences Services Seniors (RSS), des Services et Soins à Domicile ainsi que des établissements thermaux avec le Conseil National des Établissements Thermaux (CNETH). Ses adhérents hébergent et accompagnent 270 000 personnes et emploient 142 000 salariés.



# 1er CONGRÈS NATIONAL DES MAISONS DE RETRAITE PRIVÉES ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

11 - 12 JUIN 2001

# 2001



## L'odyssée DU SYNERPA

**Au tournant du siècle, le sujet de l'accompagnement des personnes âgées monte en puissance, avec la création de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. La mission MARTHE de Jean-René Brunetière met en place la touche finale aux premières conventions tripartites. En juin, la fondation du SYNERPA témoigne de la mobilisation du secteur privé.**

Dès janvier, les grandes manœuvres commencent, avec l'examen en 1<sup>re</sup> lecture du projet de loi réformant la loi du 30 juin 1975 consacrée aux institutions sociales et médico-sociales. Elle ne sera adoptée qu'en décembre. Mais, en ce début de millénaire, c'est un autre sujet qui inquiète les acteurs : la refonte du dispositif de Prestation Spécifique Dépendance traîne en longueur. Le Comité de vigilance de la PSD, regroupant 26 organisations, monte au créneau, réclamant d'urgence la création d'une prestation de solidarité nationale, déconnectée de l'aide sociale et accessible à davantage de bénéficiaires. Le projet de loi est adopté en mars par le Conseil des Ministres. En avril, l'arrivée de Paulette Guinchard-Kunstler au secrétariat d'État aux Personnes âgées va accélérer le mouvement.

### **4 MAI 2001, LE DERNIER DÉCRET DÉBLOQUE LES CONVENTIONS TRIPARTITES...**

Attendu depuis des mois, il est enfin publié le 4 mai. Ce décret relatif à la liste des matériels médicaux complète et achève le dispositif tarifaire créé par les « deux décrets / trois arrêtés » du 26 avril 1999. Un troisième poste budgétaire consacré à la dépendance est créé en plus des tarifs soins et hébergement. Les tarifs dépendance et soins sont fixés pour cinq ans par une convention tripartite



« SE REGROUPER EST UNE NÉCESSITÉ  
DANS LA CONJONCTURE ACTUELLE DE  
RÉFORMES ET DE GRANDES ÉCHÉANCES.  
NOUS SERONS PLUS FORTS POUR  
DÉFENDRE NOS PROFESSIONNELS. »

THÉODORE AMARANTINIS, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU SYNERPA,  
À PROPOS DE LA CRÉATION DU SYNERPA

entre l'établissement, la DDASS et le Conseil général qui fixe également les bases d'une réelle démarche qualité. Des modalités de suivi de la consommation médicale et de l'activité médicale des professionnels de santé libéraux doivent être mises en place.

### 11 JUIN, LE SYNERPA S'INSTALLE DANS LE JEU

Préparée soigneusement, la fusion entre l'UNEPPA, la FFEHPA et la FNEAPAD aboutit à la création du SYNERPA. C'est lors d'un congrès fondateur à Marseille les 11 et 12 juin que la profession décide de parler d'une seule voix. Elle gagne en représentativité, concentre des moyens plus importants et va peser davantage, au moment où il faut pousser les réformes et accompagner les adhérents dans la mise en oeuvre d'une toute nouvelle législation.

### JUILLET, L'APA ADOPTÉE NOVEMBRE, DÉCRETS PUBLIÉS...

Après quatre mois de discussion, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est définitivement adoptée en juillet, malgré un recours déposé par une centaine de sénateurs et rejeté par le Conseil constitutionnel. Elle révolutionne l'aide aux personnes âgées, en offrant une prestation universelle, attribuée selon les ressources et le niveau de dépendance. Un point de critique majeur cependant : l'inégalité de traitement entre bénéficiaires à domicile et en établissement. Après un tour de France pédagogique mené par Elisabeth Guigou et Paulette Guinchard-Kunstler, les décrets sur l'APA paraissent au Journal Officiel en novembre, pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

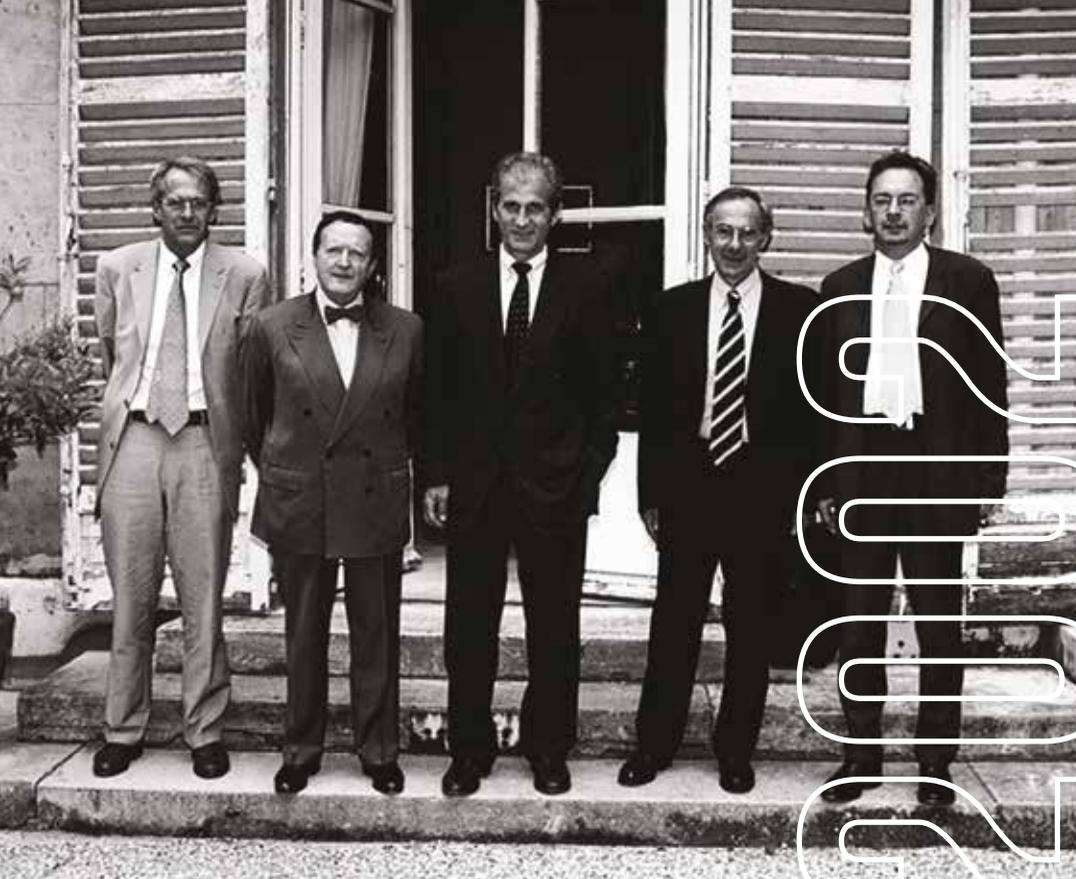
### UN DUO DE CHARME ET DE CHOC

SOUS LA HOULETTE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, ELISABETH GUIGOU, DEUX SECRÉTAIRES D'ÉTAT OFFICIER AUX PERSONNES ÂGÉES, DOMINIQUE GILLOT ET PAULETTE GUINCHARD-KUNSTLER. CETTE DERNIÈRE AURA BEAUCOUP OEUVRÉ POUR LA CAUSE DES AÎNÉS. AUTEUR DU RAPPORT « VIEILLIR EN FRANCE », CETTE INFIRMIÈRE PSYCHIATRIQUE DE FORMATION A BATAILLÉ FERME POUR MAINTENIR LE CAP SUR LA CRÉATION DE L'APA.



« CETTE PRESTATION RESTERA COMME  
L'UNE DES GRANDES DATES DE L'HISTOIRE  
DE LA PROTECTION SOCIALE, AU MÊME  
TITRE QUE LE RMI OU LA CMU. »

LUC BROUSSY, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU SYNERPA, À PROPOS DE L'APA



## Pérenniser les réformes

### **Une année d'élections, d'alternance politique et de transition pour les réformes. L'élection de Jacques Chirac en mai interroge sur le devenir de réformes votées sous Lionel Jospin. Mais l'équipe en place poursuivra sur la même voie.**

Avec le passage à l'euro, il faut apprendre à compter autrement. Un symbole des difficultés pour l'APA, dont le périmètre de financement reste peu sécurisé. Les besoins s'annoncent considérables face à une demande estimée à 600 000 personnes. Mais, en ce début d'année 2002, un autre texte majeur inaugure l'actualité du secteur.

#### **LA LOI DU 2 JANVIER 2002**

La promulgation, le 2 janvier, de la loi réformant celle de 1975 et consacrée aux établissements sociaux et médico-sociaux peut être qualifiée de «tsunami» réglementaire. Tous les pans de l'activité d'un établissement sont passés au crible de la loi et de ses nombreux décrets. Normes de création, de fonctionnement, contrôle, sanction,

protection du consommateur... Ce nouveau socle réglementaire accompagnant la «réforme de la tarification» structure totalement le secteur. Désormais, les autorisations sont accordées pour quinze ans, avec un audit interne tous les cinq ans, un audit externe tous les sept ans. Chaque établissement doit proposer un livret d'accueil, un contrat de séjour et un règlement intérieur. La loi crée également un Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale ainsi que des schémas régionaux d'organisation sociale et médico-sociale afin d'améliorer la planification de l'offre.

#### **CONVENTIONS TRIPARTITES : PLUS DE 1000 SIGNATURES !**

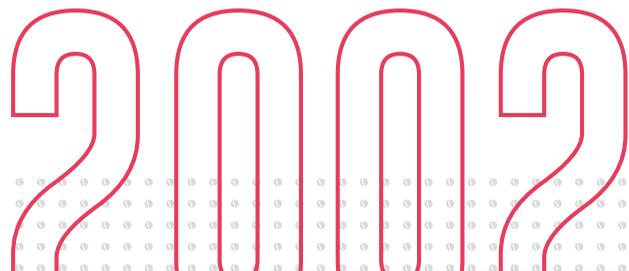
C'est en 2002 que la mécanique des conventions tripartites décolle enfin. Alors que les premières pistes sur la réforme de la tarification dataient de 1994, la traduction législative intervient en 1997. Avec les décrets de 1999 et de 2001, le dispositif est bouclé et 350 conventions sont signées dès la première année. L'année suivante, plus de 1000 établissements franchiront le pas. Les établissements entrant dans le dispositif se voient octroyer une dotation «soins» appelée DOMINIC (pour dotation minimale de convergence) pour recruter du personnel soignant qualifié en contrepartie de la mise en place par l'établissement d'une démarche qualité sur la base du référentiel ANGELIQUE...

## APA : TROP DE DISPARITÉS

La pérennité de l'APA est en jeu : le nouveau tandem ministériel - François Fillon aux Affaires sociales et Hubert Falco au secrétariat d'Etat aux Personnes âgées - émet des réserves sur le financement du dispositif, au vu du succès de la nouvelle prestation. Le SYNERPA monte au créneau et pointe de fortes disparités selon les départements : certains calculent les charges réelles liées à la dépendance, d'autres fixent des tarifs forfaitaires, d'autres encore ne tiennent pas compte des degrés de dépendance établis par la grille AGGIR. L'universalité et l'équité sociale de l'APA sont battues en brèche, en plus de l'inégalité de traitement entre établissements et domicile, déjà identifiée.

## LA CCU, UNE CONVENTION COLLECTIVE POUR LE SECTEUR PRIVÉ

C'était l'une des difficultés liées à l'éclatement syndical du secteur : depuis la fin des années 1980, les maisons de retraite privées n'étaient pas parvenues à se doter d'une convention collective unique. Résultat : 70 % d'entre elles n'en appliquaient aucune. Avec la constitution du SYNERPA, le chantier devait aboutir 18 mois plus tard, avec la signature, le 10 décembre, d'une convention collective unique, la CCU, avec la CFDT, la CFTC et FO. Une avancée décisive pour consolider l'emploi, dans un secteur marqué par la menace de pénurie et l'accroissement exponentiel des besoins.



## FRANÇOIS FILLON AUX AFFAIRES...

LE QUADRAGÉNAIRE PROMETTEUR DE L'UMP S'APPRÊTE À DONNER UNE NOUVELLE DIMENSION À SA CARRIÈRE POLITIQUE, EN PRENANT LES AFFAIRES SOCIALES. IL Y RÉUSSIRA UNE RÉFORME DÉLICATE SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE.



## ... HUBERT FALCO AU CHEVET DES ÂÎNÉS

AUX CÔTÉS DE FRANÇOIS FILLON, LE MAIRE DE TOULON VA POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DE L'APA, ET LANCER PLUSIEURS CHANTIERS : MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE, RÉFLEXION PROSPECTIVE SUR LES BESOINS EN HÉBERGEMENT...

MI-JUILLET, LE SYNERPA LUI REMET OFFICIELLEMENT SON 1<sup>ER</sup> « LIVRE BLANC DES MAISONS DE RETRAITE PRIVÉES ». UN DOCUMENT DE 45 PAGES QUI FORMULE 24 PROPOSITIONS POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET QUI APPELLE À PRÉPARER LE « NOUVEAU POPY BOOM ».

# 2003 L'année des épreuves

**Inaugurée sous le signe de la rigueur budgétaire, 2003 est marquée par le drame de la canicule. L'émotion nationale se solde par un plan «**Viellissement et Solidarités**».**

Un coup de tonnerre... Dès janvier, l'année commence mal pour les personnes âgées. Le Gouvernement décide brutalement, au nom de l'équilibre des comptes sociaux, de geler le plan pluri-annuel 2001-2005 et par là même, les signatures de conventions tripartites.

Décidé en 2000, le plan pluriannuel devait permettre de débloquer 180 millions d'euros de crédits par an de l'Assurance maladie vers les EHPAD, dans le cadre des conventions tripartites. Des moyens destinés à renforcer la médicalisation des établissements, via le recrutement d'aides-soignante et d'infirmiers.

Tous les experts le disent, il faut se préparer à l'accompagnement du Grand Âge. S'il doit être privilégié, le maintien à domicile ne pourra pas concerner toutes les personnes âgées. Et les maisons de retraite sont dans l'obligation de renforcer leur activité de soins. Las, le Gouvernement reste sourd tant à la réalité des chiffres qu'aux revendications des professionnels

## LA «**RÉBELLION**» DU 18 MARS

C'est une première dans le secteur. Le 18 mars, douze organisations professionnelles décident de frapper fort. Elles organisent, dans toute la France, plus de 70 conférences de presse. La presse locale se mobilise, et de nombreux «**papiers**» relaient les messages. «**Le Gouvernement abandonne les personnes âgées**», «**Non à des soins au rabais dans les maisons de retraite**», «**L'accueil des personnes âgées malmené**»... les titres sont d'autant plus critiques que le Gouvernement veut également toucher à l'APA, en doublant la participation financière des allocataires pour leur maintien à domicile. Malgré l'impact médiatique, les pouvoirs publics tardent à réagir. Hubert Falco «**arrache**» une enveloppe de 80 millions d'euros et promet la signature de «**1 800 conventions**» dans l'année. Les professionnels organiseront une deuxième journée de sensibilisation le 18 juin, alors qu'il fait déjà très chaud dans tout l'hexagone...

60%

c'est la part des dépenses en maison de retraite à la charge de la personne âgée et de la famille. un taux parmi les plus élevés en Europe.



## CANICULE : LE DRAME IMPRÉVISIBLE

Au coeur de l'été, le thermomètre monte, monte, monte, y compris la nuit... et les organismes fragiles ou âgés n'y résistent pas. Faute d'une réponse sanitaire efficace et coordonnée, le bilan est lourd : près de 15 000 personnes sont tombées, victimes de la chaleur, de la déshydratation, mais aussi de l'isolement. La plupart sont des personnes âgées, seules à leur domicile, ou coincées dans les couloirs surchargés des urgences. Le directeur général de la santé démissionne dès le 18 août. Le Ministre de la Santé Jean-François Mattei est violemment critiqué après son intervention télévisée le week-end du 15 août, où il affirme, en bras de chemise, depuis son lieu de vacances, que la situation est sous contrôle. Pendant ce temps-là, les urgences croulent sous l'afflux des victimes. En quête de coupables, certains se tournent vers les maisons de retraite, Jean-François Mattei parlant même de « l'inattention » des personnels. Les professionnels mettent en avant le gel des crédits et l'insuffisance de personnel.

Avec 3 employés pour 10 résidents, on compte quatre fois moins de personnel qu'en Suisse et en Allemagne. Soucieux de calmer le jeu, Hubert Falco précise que « les professionnels ont certainement raison lorsqu'ils disent que les moyens sont insuffisants ». Dès la fin août, le SYNERPA réclame un « plan d'urgence en faveur des personnes âgées dépendantes ».



### JEAN-FRANÇOIS MATTEI À CÔTÉ DE LA PLAQUE

MI-AOÛT, INTERROGÉ DANS LE 20 HEURES DE TF1, JEAN-FRANÇOIS MATTEI EST FILMÉ EN POLO DANS SON JARDIN, AFFIRMANTE QUE LA SITUATION EST SOUS CONTRÔLE. UNE DÉSASTREUSE ERREUR DE COMMUNICATION QUI LUI COÛTERA SA PLACE DE MINISTRE QUELQUES MOIS PLUS TARD.

## UN DIRECTEUR MIS EN EXAMEN

À REIMS, LE DIRECTEUR D'UNE MAISON DE RETRAITE, FRANÇOIS PICHÉREAU, A ÉTÉ MIS EN EXAMEN LE 17 OCTOBRE POUR « HOMICIDE INVOLONTAIRE », EN RAISON DU DÉCÈS D'UN RÉSIDENT DÛ À LA CANICULE. UN MOIS PLUS TARD, PLUS DE 200 DIRECTEURS SE MOBILISENT À REIMS POUR SOUTENIR LEUR COLLÈGUE.

## LE PLAN « VIEILLISSEMENT ET SOLIDARITÉS »

En octobre, et malgré la pression de l'opinion, Jean-Pierre Raffarin repousse la présentation du plan « Vieillesse et Solidarités » pour début novembre. Entre temps, en septembre, 40 millions d'euros de crédits d'urgence ont été débloqués, dont 13 millions pour les SSIAD et seulement 27 millions pour les maisons de retraite. « Une première déception », commente le SYNERPA, qui estime les moyens nécessaires à « 300 millions d'euros » pour financer les conventions tripartites en souffrance dans tous les départements. Toujours unies, les organisations professionnelles formulent fin septembre huit propositions, dont la création d'un droit universel compensant le handicap, un plan fixant un ratio de personnel de 0,8 au lieu de 0,4 et la création de 100 000 lits supplémentaires d'ici à 2010. Annoncé le 6 novembre, le plan Raffarin est jugé très insuffisant. Mais il contient une mesure-phare : la Journée de solidarité pour les personnes âgées. Ce jour-là, tous les salariés acceptent de travailler « gratuitement » en échange de quoi, une cotisation patronale supplémentaire de 0,3 % de la masse salariale sera versée à un fonds dédié à la prise en charge des personnes âgées. C'est la naissance de la contribution solidarité autonomie.

# 2003

# 2004 **UN nouveau départ**

**En 2004, année post-canicule, le Gouvernement doit tenir ses promesses en mettant en oeuvre son plan « Vieillesse et Solidarités ». Le SYNERPA change de président au Congrès de Strasbourg.**



« Plus jamais ça », s'indigne l'opinion, alors que les météorologues prédisent de nouvelles canicules. Après l'annonce du plan « Vieillesse et Solidarités » en novembre 2003, l'année s'ouvre avec les travaux préparatoires à la création de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, l'instance chargée de gérer le produit de la Journée de solidarité. Un tandem de haut-fonctionnaires s'attelle à la tâche : Christian Briet et Pierre Jamet ont pour mission de définir les contours de la CNSA, mais également d'étudier les conditions d'un transfert du financement des soins aux conseils généraux. Leur pré-rapport, publié en avril, suscite de fortes réserves chez les professionnels. Le SYNERPA s'inquiète ainsi du statut « très light » de la CNSA, simple organe technique de gestion. Et il s'oppose au transfert des dépenses de soins dans les budgets des conseils généraux, en observant fort justement le risque de disparités entre départements.



# 53%

**C'EST LE POURCENTAGE DE FRANÇAIS QUI ACCORDENT LEUR CONFIANCE AUX MAISONS DE RETRAITE, SELON UN NOUVEAU ANNUEL FHF/NOTRE TEMPS/LE MMR. UN CHIFFRE RASSURANT, UN AN APRÈS LA CANICULE.**

## POST-CANICULE : « OPÉRATION CLIM »

Pendant que le nouveau Ministre de la Santé, Philippe Douste-Blazy, prépare le plan de prévention du risque caniculaire, la polémique monte autour des « pièces rafraîchies » dans les maisons de retraite.

En février, Hubert Falco signe un décret et indique aux préfets que chaque établissement doit s'être équipé « avant juin 2004 ». Dans le plan canicule présenté en mai par M. Douste-Blazy, 40 millions d'euros d'aide sont fléchés pour aider à l'équipement des établissements. En fin d'année, plus de 80 % des établissements seront équipés.

## LA CNSA EST NÉE ! VIVE LA CNSA !

La loi du 30 juin 2004 instaure la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), un établissement public chargé de verser aux Conseils généraux un concours au financement de l'APA et de la Prestation de compensation du handicap. Les ressources de la CNSA sont, en partie, constituées par le produit de la Journée de solidarité. Les entreprises versent une cotisation égale à 0,30 % de la masse salariale, et en échange chaque salarié accepte de travailler une journée supplémentaire, sans cotisation ni heures supplémentaires.

En 2005, première année d'application, cette Journée aura généré 1,95 milliard d'euros. La CNSA gèrera, en outre, les crédits de l'ONDAM médico-social.

## YVES JOURNAL DEVIENT PRÉSIDENT DU SYNERPA

Au congrès de Strasbourg, en mai, le syndicat désigne Yves Journal au poste de Président, après une élection houleuse des 60 administrateurs sur fond de « guérilla » syndicale entre les ex-UNEPPA, ex-FNEAPAD et ex-FFEHPA. La fusion a du mal à prendre et ce sera le délicat challenge de cet entrepreneur-né, marathonien amateur qui dirige Domus Vi, le troisième réseau indépendant de maisons de retraite : établir enfin l'unité syndicale du SYNERPA, 3 ans après la fusion. « Je crois que le rôle du syndicat n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui », explique-t-il alors, en évoquant « la part croissante des tarifs administrés, y compris dans le secteur privé, les négociations de branche et la multiplication des réglementations ».



## LA V2 DU RÉFÉRENTIEL SGS QUALICERT

APRÈS UNE PREMIÈRE VERSION EN 1999, LE SYNERPA ET LA FNAQPA PUBLIE EN 2003, LA V2 DU « RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DE SERVICES » SGS QUALICERT. INTÉGRANT ANGÉLIQUE ET LA LOI DE 2002, CET OUTIL PERMET AUX EHPAD D'ENTRER RÉELLEMENT DANS UNE DYNAMIQUE DE DÉMARCHE QUALITÉ ET DE CERTIFICATION DE SERVICES.

## DE NOUVELLES TÊTES

DES « QUINQUAS » ACCÈDENT AUX POSTES DE DIRECTION DANS LE SECTEUR : CLAUDE ÉVIN À LA PRÉSIDENTE DE LA FHF, CLAUDY LEBRETON À L'ADF, YVES-JEAN DUPUIS À LA FEHAP.

## UN MINISTRE DÉLÉGUÉ... POUR SIX MOIS !

AVEC LA PROMOTION D'HUBERT FALCO EN TANT QUE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX PERSONNES ÂGÉES, LE SECTEUR SE FÉLICITE DE L'AFFICHAGE POLITIQUE. SIX MOIS PLUS TARD, RETOUR À LA RÉALITÉ : CATHERINE VAUTRIN LE REMPLACE, MAIS REDEVIENT SIMPLE SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

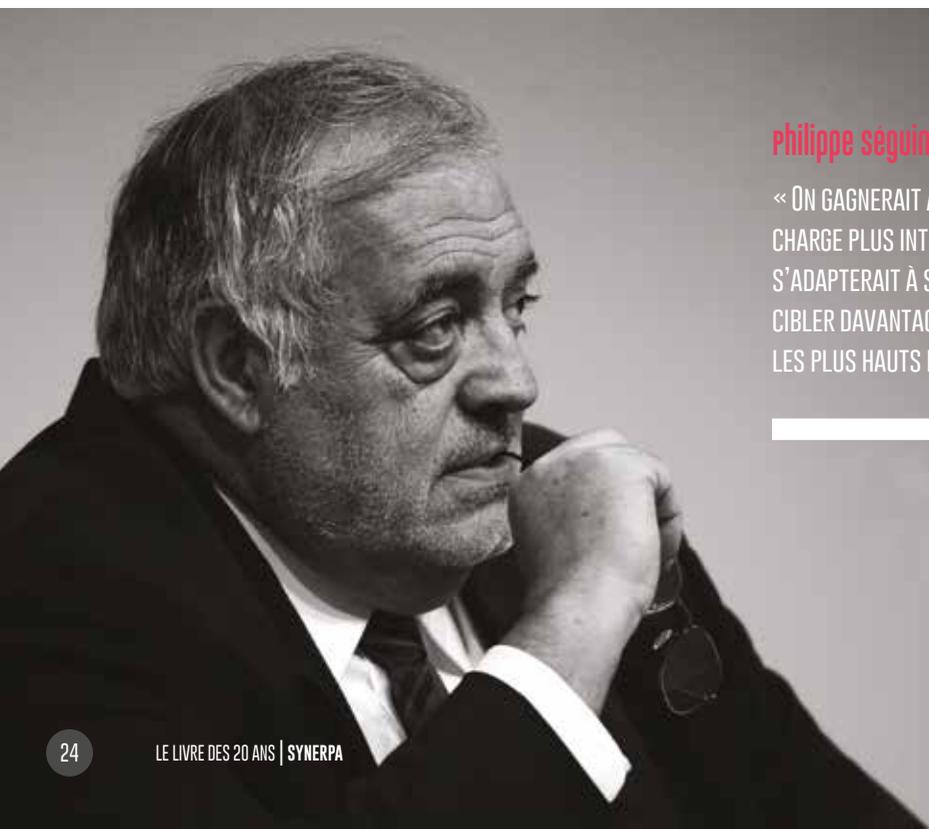
# 2005 La CNSA s'installe

**Changement d'équipe à la tête du SYNERPA, nouveau ministre à l'écoute, rapport «décapant» de la Cour des comptes... en 2005, la question des personnes âgées s'impose au coeur du débat de société.**

C'est 6 377 établissements pour un total de 436 300 lits... et c'est dans l'enquête «EHPA 2003» présentée début 2005 par la DREES, les deux chiffres clés pour les maisons de retraite. Elles représentent 65 % des places d'accueil, devant les logements - foyers (23 %) et les USLD (12 %). Par rapport à 1996, 29 300 lits ont été créés, dont la majeure partie est à mettre au crédit du secteur privé. L'offre progresse qualitativement dans le bon sens, même si le SYNERPA doit déplorer le rythme très lent de signatures de conventions tripartites. L'organisation a tout de même obtenu trois avancées : une tarification spécifique pour les unités de moins de 60 lits, un dispositif de VAE pour les aides-soignants et une enquête prospective du Commissariat au plan sur les besoins à l'horizon 2010-2020.

## MAI : LA CNSA EST EN PLACE

C'est le 2 mai que la CNSA tient son premier conseil. Elle compte 48 membres, avec 12 représentants des associations et 7 des institutions représentatives du secteur, dont un pour le SYNERPA. Dirigée par Denis Piveteau et présidée par l'ancien directeur de l'AP-HP, Alain Cordier, la CNSA est installée deux semaines avant le premier Jour de solidarité, fixé au lundi de Pentecôte. Le choix de cette date symbolique pour «offrir» une journée aux personnes âgées déclenche une telle polémique que le Gouvernement renoncera en fin d'année à le fixer dans le calendrier national.



## Philippe séguin, premier président de la cour des comptes.

« ON GAGNERAIT À CONSTRUIRE UN SYSTÈME DE PRISE EN CHARGE PLUS INTÉGRÉ, CENTRÉ AUTOUR DE LA PERSONNE ET QUI S'ADAPTERAIT À SA SITUATION (...) LA COUR RECOMMANDE DE CIBLER D'AVANTAGE LES AIDES SUR LES PERSONNES PRÉSENTANT LES PLUS HAUTS NIVEAUX DE DÉPENDANCE. »

## JUIN : PHILIPPE BAS AU MINISTÈRE...

Début juin, Philippe Bas, ancien secrétaire général de l'Élysée, devient Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées et handicapées et à la Famille. Un ministère « plein » pour ce fin connaisseur des questions sociales, imprégné des valeurs de la démocratie chrétienne. Le SYNERPA compte sur sa proximité avec Jacques Chirac pour des arbitrages favorables au secteur.

## ... ET FLORENCE ARNAIZ-MAUMÉ AUX COMMANDES DU SYNERPA

Changement d'époque au SYNERPA, avec le départ de Luc Broussy, délégué général depuis sa création. Il est remplacé le 10 juin par une jeune femme pragmatique de 33 ans, Florence Arnaiz-Maumé. Forte de cinq années sur le terrain où elle aura signé 55 conventions tripartites, cette diplômée en droit de la santé doit devenir l'unique déléguée générale, après le départ programmé de Théodore Amarantinis en fin d'année. Son programme est simple : unifier le syndicat et renforcer le service rendu aux adhérents. Ses deux prédécesseurs laissent un bilan conséquent, contribuant fortement à la reconnaissance du secteur privé auprès des pouvoirs publics.

## ÉTÉ 2005 : TOUJOURS LE RISQUE DE CANICULE

Les prévisions en début d'été sont alarmistes. Au ministère de la Santé, le plan de prévention est renforcé et 26 millions d'euros sont débloqués pour permettre aux maisons de retraite d'embaucher du personnel durant l'été. Le problème, c'est que ces fonds ne permettent de recruter que du personnel soignant diplômé, impossible à trouver en plein cœur de l'été ! Le SYNERPA monte au créneau, rappelant que l'accent doit d'abord être mis sur la signature des conventions, alors que la moitié des établissements n'en sont toujours pas dotés.

## DÉCEMBRE : PHILIPPE SÉGUIN À L'AG

En novembre, la Cour des comptes rend public un rapport consacré aux personnes âgées dépendantes qui estime à 15 milliards d'euros leur prise en charge et prédit une forte augmentation des besoins financiers. L'institution épingle les failles dans le dispositif actuel, notamment le cloisonnement entre acteurs, les difficultés de financement de l'APA et la lenteur de mise en oeuvre des conventions tripartites. Partageant la plupart des analyses, le SYNERPA a l'honneur de recevoir son président, Philippe Seguin, lors de son assemblée générale des 15 et 16 décembre.



350  
M€

C'EST LE MONTANT DU PREMIER PLAN D'AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LES MAISONS DE RETRAITE HABILITÉES À L'AIDE SOCIALE, FRUIT DE LA CONTRIBUTION « JOUR FÉRIÉ » NON DÉPENSÉ DANS LA MÉDICALISATION DES EHPAD QUI, ELLE, PATINE TOUJOURS.

« LES 26 MILLIONS DESTINÉS AUX EMPLOIS SAISONNIERS SONT UN ÉCRAN DE FUMÉE QUI MASQUE LE FAIT QUE LA SIGNATURE DES CONVENTIONS TRIPARTITES MARQUE LE PAS. »

FLORENCE ARNAIZ-MAUMÉ,  
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU SYNERPA.



# 2006

## pleins feux sur le grand Âge

**Après un début d'année morose, certains chantiers décollent enfin, comme la promotion du secteur auprès du public et l'effort de médicalisation. Même si de nombreux dossiers sont toujours en jachère.**

Début 2006, le SYNERPA a des motifs d'inquiétude. La première circulaire budgétaire de la CNSA, sortie en février, prévoit une revalorisation des budgets soins plus que modeste : + 1,51 % au 1<sup>er</sup> janvier et + 0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet. Côté création de places, les chiffres sont également insuffisants : 4 500 lits d'EHPAD supplémentaires sont prévus, alors que 31 000 lits, dotés d'un avis favorable par les CROSMS, sont toujours en attente de financement. Malgré le déblocage de 140 millions d'euros, le rythme de signature des conventions laisse toujours à désirer, d'autant qu'il faut également commencer à renouveler le stock de retard, soit 389 conventions signées en 2001 et arrivées à échéance en 2006. Les prévisions, font froid dans le dos : au 31 décembre 2007, 4 000 établissements seront encore en panne de convention. Heureusement, une bonne nouvelle met du baume au coeur du SYNERPA. Grâce à la création d'un organisme de collecte de la taxe d'apprentissage de l'hospitalisation privée, avec la Fédération de l'hospitalisation Privée (FHP), « l'OCTA Santé Retraite », plus de huit millions d'euros sont rassemblés pour soutenir l'apprentissage dans le secteur.

### **JOURNÉE DE SOLIDARITÉ : LE BON FILON**

La deuxième édition de la Journée de solidarité rapportera 2,09 milliards d'euros, contre 1,95 milliard d'euros. Le rendement satisfaisant de cette cotisation prouve qu'il s'agit d'un dispositif pérenne même si les moyens restent insuffisants. Le SYNERPA estime qu'il faudrait doubler les crédits annuels pour répondre aux enjeux du vieillissement. La répartition des premières recettes de la Journée de solidarité avantage le secteur des personnes âgées, avec 1,2 milliard d'euros, contre 800 millions pour le handicap. Sur les 1,2 milliard d'euros, 400 millions seront consacrés au financement de l'APA et 800 millions à la médicalisation et à la modernisation du secteur.

## LE PSGA OU LE FRUIT DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Annoncé le 28 mai par le Premier ministre, Dominique de Villepin, le plan «Solidarité-Grand âge» semble donner une nouvelle impulsion à la politique sociale en faveur des personnes âgées. Echelonné sur cinq ans (2007- 2012), il prévoit un investissement de 2,3 milliards d'euros, résultat de la progression prévisionnelle annuelle de l'ONDAM et de la nouvelle journée de solidarité. Il prévoit la création de 7500 lits d'EHPAD par an (permanents, temporaires et de jour) et l'augmentation des ratios d'encadrement dans tous les établissements de 0,45 à 0,65 en moyenne en fonction du degré de dépendance et de besoin en soins. Certaines organisations professionnelles estiment que l'effort est insuffisant face à l'ampleur des besoins. Un communiqué du SYNERPA salue quant à lui «un plan complet et ambitieux dont la mise en œuvre sera suivie de près par les professionnels».

## LES CONVENTIONS DE DEUXIÈME GÉNÉRATION

Adieu Dominic, bonjour Pathos ! La Lettre du SYNERPA résumait par cette formule l'arrivée de conventions d'un nouveau genre permettant une meilleure structuration des équipes soignantes en établissement. Pathos est un nouvel outil, permettant à la fois de mesurer le niveau de soins requis pour répondre aux pathologies constatées chez les résidents, à la fois de calculer la nouvelle dotation soins «bonifiée» à laquelle ont désormais droit tous les établissements au moment du renouvellement de leur convention tripartite. Ce nouvel outil apparaît beaucoup plus adapté que les anciens outils, DOMINIC et AGGIR, essentiellement axés sur l'évaluation de la dépendance. C'est ainsi que rentre dans le vocabulaire courant du secteur : la «pathossification» ou «les conventions pathossifiées».



## CONGRÈS DE TOULOUSE : RECORD BATTU !

Avec plus de 430 congressistes et 70 entreprises exposantes, le congrès de Toulouse, les 1<sup>er</sup> et 2 juin, est un franc succès. Il illustre la visibilité et la force du syndicat dans les débats en cours. Durant deux jours, les participants ont pu échanger sur le plan Solidarité-Grand âge et le récent rapport de la MECCS. En 16 propositions, ce rapport de Paulette Ginchard-Kunstler et Pierre Morange, se situe dans la ligne du rapport de la Cour des comptes et met notamment en avant, pour la première fois, la question du «reste à charge» en EHPAD. Il appelle, en outre, à un investissement massif dans le secteur par le biais de la solidarité nationale.

## TÉLÉTHON : LE SYNERPA S'INVESTIT

En décembre, le SYNERPA s'engage activement au côté du Téléthon. Les 1500 adhérents du réseau sont incités à ouvrir leurs portes pour des fêtes, des kermesses, des ventes de gâteaux et des karaokés. Une occasion de jouer la solidarité intergénérationnelle lors d'un événement national fédératif. En 3 ans de partenariat, ce sont près de 300 000 euros que les personnes âgées hébergées dans les établissements adhérents du SYNERPA ont collecté pour le Téléthon.



### MÉTIERS :

LE « FLOP » DE LA CAMPAGNE DESTINÉE À PROMOUVOIR LES MÉTIERS DU GRAND ÂGE, LA CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE LANCÉE PAR CATHERINE VAUTRIN POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS, AURA EU PEU D'IMPACT SUR L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR, SANS DOUTE PAR MANQUE DE COUVERTURE MÉDIATIQUE.

# 2007

## La continuité, pas la rupture

**Marquée par l'élection présidentielle, 2007 s'ouvre sur des perspectives encourageantes. Mais le thème des personnes âgées est peu présent durant la campagne, excepté sous l'angle de la maladie d'Alzheimer.**

Un nouveau décret pour les conventions de 2<sup>e</sup> génération, une enveloppe conséquente dans le PLFSS (650 millions d'euros en plus), une démarche qualité renforcée dans les établissements... 2007 s'ouvre sous de meilleurs auspices que 2006. Mais la perspective de l'élection présidentielle va donner un tour très politique à tous les débats de société. Et le SYNERPA compte bien se faire entendre, en préparant un Livre blanc. Depuis plusieurs années, les rapports s'accumulent pour rappeler les enjeux démographiques, critiquer les dispositifs et appeler à un large effort de financement public. Les programmes politiques seront-ils à la hauteur des défis posés par le vieillissement et la dépendance ?

### **BAC + 5 POUR LES DIRECTEURS**

Avec les exigences croissantes en termes de soins mais aussi de gestion budgétaire et de management, les directeurs d'établissement ont vu leur métier considérablement évoluer en vingt ans. La génération des médecins-fondateurs, désormais relayée par les médecins-coordonnateurs, a laissé la place à de vrais gestionnaires, compétents sur des questions d'ordre technique, juridique et budgétaire. Le SYNERPA s'est beaucoup impliqué dans la rédaction du décret sur la qualification des directeurs. Désormais, un directeur d'EHPAD devra être titulaire d'un niveau 1, soit bac + 5, pour pouvoir diriger un établissement. Les directeurs en poste avant 2002 ont 10 ans pour se mettre en conformité et obtenir un 3<sup>e</sup> cycle.



## L'ANESM, UNE AGENCE POUR LA QUALITÉ

En avril, le Conseil National de l'Évaluation Sociale et Médico-Sociale (CNESMS) créé par la loi du 2 janvier 2002, devient l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (ANESM). Ce changement de statut traduit la montée en puissance des exigences qualité, mais également des préoccupations en matière de bienveillance. Engagé dans la promotion de la certification des services, le SYNERPA soutient la création de cette nouvelle agence et déplore régulièrement que des affaires de maltraitance fortement médiatisées – certes à bannir définitivement, mais somme toute, assez rares – jettent l'opprobre sur toute une profession qui fait majoritairement bien son métier. D'autant que les chiffres de l'association ALMA montrent que sur 9 000 appels, 65 % concernent la maltraitance à domicile. Seuls 10 % impliquent des soignants en établissement.

## LE LIVRE BLANC À QUELQUES JOURS DU 1<sup>ER</sup> TOUR

Le SYNERPA est le premier organisme à se positionner, en diffusant son Livre blanc le 10 avril. Souhaitant « nouer le dialogue » avec le futur Président, il formule des propositions autour de cinq enjeux clés. Création de 10 000 places par an pendant cinq ans, diversification des modes d'accueil, ratio d'encadrement global à 0.7 par résident, hausse de la solvabilisation des résidents via l'APA, fermeture ou rénovation des structures inadaptées, reconnaissance de la place du secteur privé, professionnalisation des métiers... le document illustre les principales pistes de développement du secteur.

## UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU POUVOIR

Avec l'élection de Nicolas Sarkozy, c'est Xavier Bertrand, un habitué des questions sanitaires qui s'installe rue de Grenelle. Mais le secteur s'inquiète, car aucun ministre n'est directement en charge des personnes âgées. Le SYNERPA réclame la nomination d'un secrétaire d'État. Fin juin, après les élections législatives, ce sera chose faite avec l'arrivée de Valérie Létard, sénatrice du Nord et maire-adjointe de Valenciennes.

## ALZHEIMER ET 5<sup>E</sup> RISQUE, DEUX PROMESSES PRÉSIDENTIELLES

Dès son installation à l'Élysée, Nicolas Sarkozy confirme qu'il veut faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer une priorité sanitaire de son quinquennat. Le Professeur Joël Menard est chargé de dresser un état des lieux et rend son rapport en novembre. Par ailleurs, le Président de la République promet également un vaste débat sur la création d'un « 5<sup>e</sup> risque » dédié à la prise en charge de la dépendance. La CNSA publie un travail préliminaire sur le sujet, mais la décision politique est reportée sine die.



### YVES JOURNAL RÉÉLU

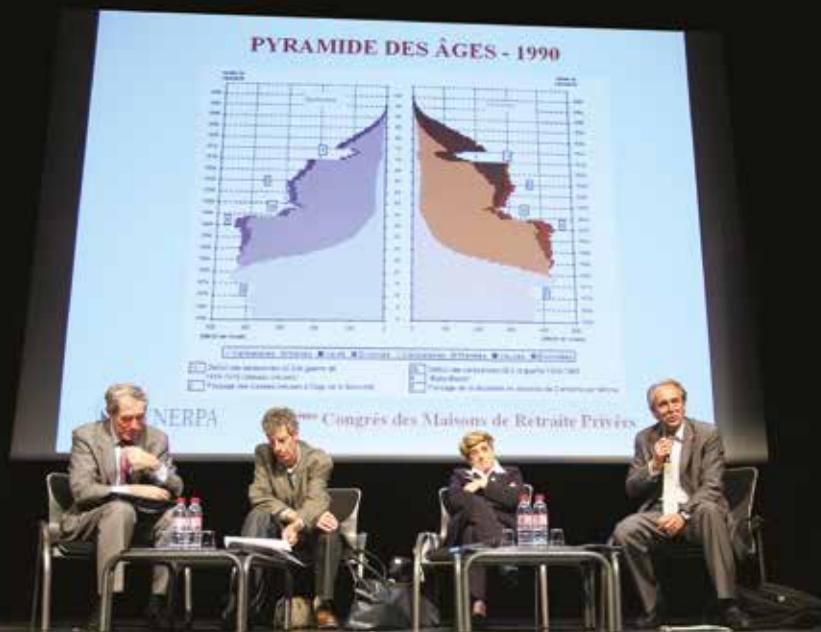
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À LILLE, LES 6 ET 7 DÉCEMBRE, IL EST RÉÉLU À LA TÊTE DU SYNDICAT POUR TROIS ANS.



# 2008 **débat sur le 5<sup>e</sup> risque**

**Qui va payer ?  
Comment et pour quels  
types d'accompagnement ?  
Le financement de la dépendance  
est-il appelé à bouleverser  
le paysage de la protection  
sociale au XXI<sup>e</sup> siècle ?**

Le Président de la République l'avait évoqué lors de la campagne électorale, puis s'était engagé à légiférer lors du quinquennat. En 2007, plusieurs rapports ont déjà posé le diagnostic : rapport de la CNSA, rapport Gisserot... En janvier, Xavier Bertrand et Valérie Létard lancent une vaste concertation autour du 5<sup>e</sup> risque. Le coût de la réforme, estimé à 10 milliards d'euros sur dix ans, laisse augurer de l'ampleur de la tâche... voire la quête de l'équation impossible. Durant des mois, les débats font rage... avant que le Gouvernement décide de repousser l'échéance.



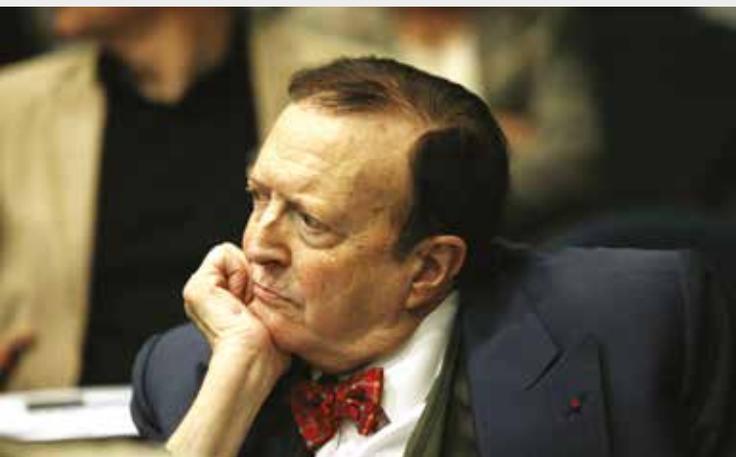
« LA DÉFINITION D'UN DROIT UNIVERSEL À L'AUTONOMIE N'EST PAS SEULEMENT UN PROGRÈS EN TERMES DE CITOYENNETÉ, MAIS ÉGALEMENT UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. »

VALÉRIE LÉTARD

# > 2,1%

## AU REVOIR GUY LAMARQUE

Mais, en ce début d'année, c'est une triste nouvelle qui frappe le SYNERPA. Guy Lamarque, disparaît le 8 janvier. Considéré comme le fondateur du syndicalisme professionnel des maisons de retraite privées, cet ancien militaire aura eu plusieurs vies. Après l'Indochine et l'Algérie, il opte pour le poste de directeur d'hôpital public. Puis, au début des années 80, il reprend une clinique et la transforme en maison de retraite privée. Devenu chef d'entreprise, il gèrera plusieurs établissements dans la région parisienne, dont un établissement privé pour personnes handicapées. Elu d'abord président du Groupement Nationale des Établissements et Groupes Privés (GNEGP) puis de la FFEHPA, il sera en 2001 l'un des principaux artisans de la création du SYNERPA, dont il deviendra le premier Président. Acteur majeur de la structuration du secteur privé, il laissera son siège en 2004. Un personnage hors du commun qui laissera sa marque dans l'histoire des maisons de retraite.



## 5<sup>e</sup> RISQUE : LE DÉBAT EST LANCÉ...

C'est le 28 mai, à l'issue des premières auditions, que Xavier Bertrand et Valérie Létard présentent les orientations, très générales, sur le 5<sup>e</sup> risque. Articulées autour de trois grandes questions - quoi, par qui et comment - ces pistes d'action suscitent d'ores et déjà des réserves. Le SYNERPA prend une position mesurée : l'organisation est d'accord sur le principe, mais elle souhaite que la réflexion ne se fasse pas au détriment de l'existant (APA, conventions tripartites...). Elle demande une meilleure lisibilité du dispositif actuel, et rappelle que sans moyens financiers supplémentaires, le 5<sup>e</sup> risque sera, à coup sûr, une « réformette ».

C'EST LE TAUX DE REVALORISATION DES DOTATIONS SOINS, POUR LA PREMIÈRE FOIS UNIQUE POUR LE PUBLIC COMME POUR LE PRIVÉ, OBTENU À L'OCCASION DE LA CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2008, GRÂCE AU LOBBYING DU SYNERPA.



## ... IL EST AU COEUR DU CONGRÈS DE PARIS

Réunis à Paris du 28 au 30 mai, les adhérents du SYNERPA vont consacrer deux jours de débats au 5<sup>e</sup> risque. Deux sénateurs chargés de la mission d'information parlementaire, Philippe Marini et Alain Vasselle, y participent. Philippe Marini, auteur en décembre 2007 d'un amendement prévoyant le recours sur succession en cas de demande d'APA, en profite pour préciser le nouveau dispositif imaginé par Xavier Bertrand, le gage patrimonial : en cas de refus du recours sur succession, pour les personnes âgées dont le patrimoine est au-dessus de 150 000 euros, 50 % seulement de l'APA est versé.

## CONVENTIONS : LE CARTON (PRESQUE) PLEIN !

Alors que le débat sur le 5<sup>e</sup> risque s'enlise, une bonne nouvelle montre que le secteur progresse malgré tout : 97 % des conventions tripartites (première génération) sont signées ! Après sept ans de coups de gueule du SYNERPA, la quasi-totalité des établissements dispose de moyens nouveaux pour améliorer leur accompagnement.

## LES MÉDICAMENTS RÉINTÉGRÉS DANS LES FORFAITS DE SOINS

Dans la loi de financement 2009, et après plusieurs mois d'atermoiements, le Gouvernement trouve un terrain d'entente avec les parlementaires à propos des médicaments dans les maisons de retraite. Une expérimentation est mise en place pour deux ans, afin que les établissements qui le souhaitent puissent réintégrer dans le forfait de soins les médicaments dispensés aux résidents. Cette phase de test vise à évaluer l'impact sur les finances de l'Assurance-maladie, mais également à mesurer les effets bénéfiques en termes de lutte contre la iatrogénie médicamenteuse. Deuxième saison d'un long feuilleton qui dure déjà depuis 2002...

# 2009

## L'ère de la régionalisation

**La création des ARS constitue un nouveau tournant pour le secteur médico-social. La région devient le premier niveau de décision, avec un schéma régional destiné à structurer l'offre de lits dans les EHPAD.**



Mi-janvier, le départ de Xavier Bertrand au secrétariat général de l'UMP inaugure un nouveau jeu de « chaises musicales » dans les ministères qui durera jusqu'à l'été. Il est remplacé pour quelques mois par le transfuge du ministère de l'Intérieur, Brice Hortefeux. Valérie Létard reste en poste jusqu'au 24 juin, date du remaniement qui installe trois nouveaux politiques aux commandes : Xavier Darcos devient en charge de la Solidarité, secondé par deux femmes. Nadine Morano « coiffe » la famille et les handicaps, tandis qu'une nouvelle élue locale de Lyon, Nora Berra, hérite d'un secrétariat aux Aînés. Une nomination assez peu signifiante pour la cause des personnes âgées. De fait, en dépit de l'instabilité ministérielle, c'est un certain immobilisme qui domine. Mi-février, la circulaire de campagne budgétaire est placée sous le signe de l'austérité. La crise des « subprimes » d'août 2008 a marqué les esprits et les finances de l'Etat. Un objectif d'économies est assigné aux établissements au titre de la convergence tarifaire votée dans la loi de finances 2008. Le SYNERPA s'insurge une nouvelle fois contre la lenteur du rythme de renouvellement des conventions tripartites. Les crédits qui y sont spécifiquement dévolus ne sont finalement pas dépensés et s'entassent dans les caisses des DDASS et de la CNSA. À croire que c'est fait exprès...

### LES ARS, NOUVEAUX PILOTES EN RÉGION

Le printemps 2009 est marqué par le débat-marathon autour de la loi Hôpital-Patients-Santé-Territoires, portée par la Ministre de la Santé, Roselyne Bachelot. Votée fin juillet, cette loi crée les Agences Régionales de Santé. Elles regroupent plusieurs entités sanitaires régionales, dont les DRASS et les DDASS et ont vocation à gérer l'ensemble des secteurs sanitaire et médico-social. Les ARS auront donc la maîtrise des crédits affectés aux maisons de retraite. Le SYNERPA s'inquiète d'un risque « d'hospitalo-centrisme » avec une priorité accordée au secteur de la santé, et s'interroge sur les relations entre ARS et Conseils généraux, qui exercent la double tutelle sur le médico-social.



## UHR ET PASA OU LE « SACRÉ GRAAL »

Lancé en février 2008, le plan Alzheimer prévoit d'améliorer l'accueil des malades dans les maisons de retraite. Il crée ainsi deux modes de prise en charge spécifiques, les PASA et les UHR. Les Pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) sont des lieux autonomes dans les EHPAD où des professionnels formés élaborent des activités destinées aux malades atteints de troubles légers. Les Unités d'hébergement (UHR) renforcées concernent les malades souffrant de troubles sévères du comportement et s'apparentent à des dispositifs de psychiatrie et d'hébergement. Les établissements doivent répondre à un cahier des charges très strict pour proposer ce type d'accueil, avec à la clé un dispositif d'aide à l'investissement de 180 millions d'euros. Ce plan de création, mal ficelé, mais porté par Nicolas Sarkozy en personne, devient rapidement la priorité n°1 des ARS.



## YVES JOURNAL S'EN VA, JEAN-ALAIN MARGARIT ARRIVE

FIN SEPTEMBRE, YVES JOURNAL ANNONCE SON DÉPART DE LA PRÉSIDENTIE DU SYNERPA. QUINZE JOURS PLUS TARD, LE VICE-PRÉSIDENT, JEAN-ALAIN MARGARIT, PREND LA TÊTE DU SYNDICAT. DANS LA LIGNÉE D'YVES JOURNAL, IL POSE DES PRINCIPES D'ACTION CLAIRS : « UNE ORGANISATION FORTE, STRUCTURÉE, EFFICACE, QUI S'OPPOSE QUAND LES INTÉRÊTS DE LA PROFESSION SONT EN JEU, MAIS AUSSI QUI PROPOSE, CAR LE SECTEUR DOIT ÊTRE INNOVANT ET IMAGINATIF. »

## LA REFONTE DU DÉCRET BUDGÉTAIRE

Près de dix ans après la réforme de la tarification, un projet de décret à la loi de finances de la sécurité sociale 2009 circule à l'automne, modifiant les conditions de tarification dans les établissements. Plusieurs évolutions sont attendues : possibilité de liberté tarifaire partielle dans les établissements 100% habilités à l'aide sociale, instauration d'un forfait global dépendance et d'un forfait global de soins, allocation automatique de ressources selon le GMP et le PMP, généralisation du tarif global de soins, allègement des procédures budgétaires et mécanisme de contrôle a posteriori... Le SYNERPA est quasiment la seule fédération du secteur à soutenir ce texte qui tend pourtant à restaurer une certaine équité de traitement des personnes hébergées devant l'Assurance maladie.



# 2010

## Le poids de la crise

### À mi-parcours du mandat présidentiel, la pression se resserre sur les dépenses publiques. Et le secteur médico-social en fait les frais.

Avec la crise, la montée du chômage accroît le problème structurel des ressources de la protection sociale. À ces difficultés financières s'ajoute la réorganisation institutionnelle : le 1<sup>er</sup> avril, les Agences Régionales de Santé sont installées et doivent désormais piloter à l'échelon régional, l'ensemble de notre système de santé. Elles auront, conjointement avec les Conseils généraux, la main sur les autorisations de places, par le biais de la nouvelle procédure d'appels à projet. Mais c'est surtout en termes de parcours de soins et de régulation croisée de l'offre ambulatoire, sanitaire et médico-social qu'elles sont attendues au tournant.

#### UNE PLAQUETTE SUR LES MÉTIERS DU GRAND ÂGE

À l'heure où les tutelles semblent plus que jamais dans leur monde, le SYNERPA continue à creuser son sillon au service du secteur. Misant sur l'attractivité de l'emploi et les efforts de formation, il publie une plaquette sur les métiers du Grand Âge, à l'occasion du 2<sup>e</sup> salon des métiers du Grand Âge. Un document pratique et synthétique qui illustre les avancées du secteur en matière de qualité, d'emploi et de professionnalisation.

#### LA DGAS CHANGE DE NOM.

SOUS LA RESPONSABILITÉ DE FABRICE HEYRIÈS, LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACTION SOCIALE DEVIENT DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET SE RÉORGANISE DE FOND EN COMBLE.

#### JEAN-ALAIN MARGARIT

EST RÉÉLU PRÉSIDENT DU SYNERPA POUR TROIS ANS, LE 2 DÉCEMBRE 2010. UNE CONFIRMATION DE LA LIGNE POLITIQUE ADOPTÉE EN 2009.

#### LE DÉCRET FANTÔME, LA CIRCULAIRE-ARLÉSIENNE !

Certains dossiers urgents sont toujours en panne. Le décret tarifaire, prévu par le législateur dans la LFSS 2009 pour une application dès 2010 et mettant enfin en place une tarification automatique à la ressource « soins » et « dépendance », est vainement attendu. Devant la vindicte de quelques 500 établissements du secteur public, qui ne sont pas avantagés par ce nouveau dispositif, l'inertie des pouvoirs publics laisse sur le bord de la route, les 5 000 établissements avantagés par ce texte. Ce décret ne sera pas publié. Quant à la circulaire budgétaire, publiée en juin, elle annonce une campagne catastrophique, dans un contexte de rationalisation des dépenses et de réorganisation des ARS.

#### ERIC WOERTH, 4<sup>E</sup> MINISTRE EN TROIS ANS

En mars 2010, le grand argentier de l'UMP arrive de Bercy pour prendre les rênes des affaires sociales. C'est le quatrième titulaire du portefeuille de la Solidarité en trois ans. Une instabilité ministérielle préoccupante pour une bonne gestion des dossiers... Nora Berra reste Secrétaire d'Etat jusqu'en novembre, avant d'aller rejoindre un Secrétariat d'Etat à la Santé sous la tutelle de Xavier Bertrand.

#### MÉDICAMENT, TARIF GLOBAL, CONVENTIONS... EN ARRIÈRE TOUTE !

Crise, doute, peur, incompétence ? Rien ne va plus au pays de la tarification... Faute de retour chiffré de la part de la CNAM, le débat sur la réintégration des médicaments dans le forfait soins s'enlise. Le rapport de l'IGAS, Pierre Naves, se montre très réservé sur une éventuelle réintégration, l'expérimentation est chaotique. Un autre débat tombe du ciel dès octobre : le tarif global, auquel les établissements ont fini par se convertir sur l'instance des pouvoirs publics, passe de mode. Arrêt net du dispositif ! Trop cher ! Efficience à prouver : Mission IGAS. Pendant ce temps, l'IGAS et l'IGF, jamais en mal d'inspecteurs, farfouillent dans les comptes de la CNSA et concluent à l'urgence pour l'Assurance maladie de récupérer le tas d'or qui dort dans le secteur faute de signatures de conventions tripartites dont le rythme se tarit à nouveau...

**5<sup>e</sup> RISQUE : TOUJOURS  
DANS LES LIMBES !**

Depuis deux ans, il anime les colloques. Un nouveau rapport, porté par Valérie Rosso-Debord, fait des propositions « décoiffantes » : suppression de l'APA pour les GIR 4, instauration d'une assurance privée obligatoire, création d'un gage sur patrimoine... d'inspiration très libérale, il s'ajoute aux « kilos » de documents déjà produits. C'est promis, les décisions seront prises en 2011.

> **62%**

**c'est le nombre de salariés des établissements adhérents au SYNERPA qui ont reçu une formation en 2009. un taux en forte augmentation, témoin de l'implication du secteur dans la valorisation des métiers et des carrières.**



# 2011

## Réforme de la dépendance, exit !

**Le 8 février, soit à quinze mois de la présidentielle, Nicolas Sarkozy promet d'honorer son engagement pris dès 2007 : mener une réforme d'ampleur de la prise en charge de la dépendance. La promesse passe à la trappe, victime de la crise financière. Très présent dans les débats organisés sur ce thème, le SYNERPA fête cette année-là son dixième anniversaire.**



C'est Roselyne Bachelot, Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale depuis novembre 2010 qui est à la manoeuvre, accompagnée de sa Secrétaire d'Etat, Marie-Anne Montchamp. Deux ans après les premiers débats, une nouvelle phase de concertation est organisée au premier semestre 2011. Quatre groupes de travail sont constitués : « Société et vieillissement » animé par Annick Morel, « Enjeux démographiques et financiers » piloté par Jean-Michel Charpin, « Accueil et accompagnement des personnes âgées » conduit par Evelyne Ratte et « Stratégie pour la couverture de la dépendance » mené par Bertrand Fragonard. Les rapports issus de ces travaux, appuyés par de nombreuses réunions dans tout le pays, offrent un panorama complet de la situation et des différentes pistes qui peuvent être suivies. Un consensus s'opère très facilement sur les lapalissades : nécessité d'un « guichet unique », politique de prévention spécifique, répit des aidants, meilleure coordination... Mais ce qui inquiète réellement les professionnels en ce début d'année, ce n'est pas ce ramdam médiatique, c'est bien plus l'annonce, par bruits de couloir, de la plus abominable campagne budgétaire depuis 2003.

## ANNÉE NOIRE POUR LES CONVENTIONS TRIPARTITES...

La calamiteuse nouvelle tombe en mai : le Gouvernement par le biais de la circulaire budgétaire annonce, faute de crédit suffisant, un taux de revalorisation des dotations à 0.8 %, un gel total du tarif global et pire que tout, un moratoire sur les signatures de conventions tripartites de 2<sup>e</sup> génération, alors même que près de 3 000 établissements sont dans l'attente d'une signature. Pendant ce temps, comble du comble, 100 millions sont sanctuarisés sur le plan Alzheimer alors même que celui-ci ne décolle pas. En 2010, sur 98 millions de crédits consacrés au plan Alzheimer, seuls 15 millions auront réellement été dépensés. Le solde repartira à l'Assurance maladie. Le SYNERPA fulmine et attaque devant le Conseil d'Etat cette circulaire budgétaire qui contrevient clairement à la loi.

## OCTOBRE : LE SYNERPA SE MOBILISE POUR L'EMPLOI

Pour le syndicat, la définition d'une politique de structuration et de professionnalisation de l'emploi apparaît plus que jamais stratégique. Il s'agit non seulement de tracer les contours des métiers, de les consolider en termes de formation et de savoir-faire, mais également de les promouvoir auprès du public. Dans ce but, le SYNERPA publie un « Zoom Emploi » à destination des jeunes, qui décrit de façon pratique les filières et les emplois des métiers du Grand Âge. Il participe pour la première fois au salon Paris pour l'Emploi, qui se tient les 6 et 7 octobre, place de la Concorde à Paris.



## LE SYNERPA EN CONGRÈS À BORDEAUX

C'est un congrès important qui se tient à Bordeaux, les 9 et 10 juin, celui du dixième anniversaire. Avec plus de 400 participants et 80 exposants, c'est un nouveau succès et la consécration pour une organisation jeune mais en phase avec ses adhérents. Outre les traditionnelles tables rondes centrées sur l'actualité, une série de témoignages d'acteurs ont rappelé les grandes heures du syndicat. Clôturé par Roselyne Bachelot et Marie-Anne Montchamp, le congrès a montré également que le SYNERPA reste écouté des pouvoirs publics.



## SEPTEMBRE : LE REPORT SINE DIE

Disposant des rapports le 25 juin, Roselyne Bachelot promet des mesures dans les prochains PLFSS et PLF. Mais à la sortie de l'été et après la tourmente des marchés financiers, le couperet tombe fin août. En raison du poids de la dette publique, François Fillon stoppe brutalement le chantier. La réforme est reportée, sans calendrier précis au moment où se dessine l'entrée en campagne présidentielle.



# 2012

## une nouvelle ère pour le Grand Âge

**Le Grand Âge se taille une place de choix dans la campagne présidentielle. En mai, la France bascule à gauche. Un tournant. Y compris pour le secteur. Une grande loi d'adaptation de la société au vieillissement se profile. Même s'il faudra pour ça «ferrailler» des mois et des mois durant.**



Après une année 2011 quasi blanche, 2012 s'ouvre sur le dégel de 140 millions d'euros de crédits censés relancer la médicalisation des EHPAD. Un bon point certes. Mais tardif. Presque anecdotique tant l'attention de chacun est ailleurs : tournée vers la campagne pour l'élection présidentielle.

Fait rare, le sujet du Grand Âge est d'ailleurs bien présent dans le débat. Si Nicolas Sarkozy évoque une réforme de la dépendance à horizon 2013, quand la dette publique sera revenue à moins de 3% du PIB, François Hollande le clame dès le 26 janvier : «Moi Président, j'engagerai une réforme de la dépendance permettant de mieux accompagner la perte d'autonomie». Autre proposition : doubler le plafond de l'APA pour les plus dépendants à domicile et adapter à l'âge, 80 000 logements.

## UN LIVRE BLANC PRAGMATIQUE

De quoi se frotter les mains ? N'exagérons rien. Mais un frémissement est là. Et le SYNERPA n'entend pas laisser passer le coche. En avril, Livre blanc sous le bras, il part rencontrer les forces politiques en présence.

Pour une politique soutenue en faveur du Grand Âge : une vingtaine de propositions « à intégrer dans un plan-cadre sur 15 ans ». Une politique du pas à pas, censée, plutôt qu'une illusoire réforme des grands soirs.

Au menu : simplification des règles tarifaires et finalisation de la médicalisation des EHPAD, nouveau plaidoyer pour faire de l'EHPAD une véritable plateforme gérontologique. Mais aussi lutte contre la pénurie de personnel, amélioration du parcours de soins de la personne âgée, etc.

## 6 MAI : LA FRANCE BASCULE À GAUCHE

Au soir du 6 mai, bouleversement : François Hollande est élu Président de la République. Le 16, Marisol Touraine est nommée Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, et Michèle Delaunay Ministre déléguée en charge des Personnes Âgées et de l'Autonomie. « Un premier motif de satisfaction pour le SYNERPA, le sujet du Grand Âge étant clairement positionné dans l'organigramme ministériel. Et chapeauté par deux fines connaisseuses des affaires sociales et de la santé », soulignera en congrès Florence Arnaiz-Maumé.

La prudence est certes de mise. D'autant que Michèle Delaunay le concède illico : la réforme de la dépendance promise par le Président n'a « pas de calendrier ». « Il va falloir concerter, concerter encore... Mais c'est un engagement. »

## Formation professionnelle : un nouvel OPCA !

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER, FORMAHP ET OPCA PROFESSIONS LIBÉRALES FUSIONNENT, REMPLACÉS PAR ACTALIANS, NOUVEL OPCA POUR LA BRANCHE DE L'HOSPITALISATION PRIVÉE.

## L'INTERNATIONAL EN LIGNE DE MIRE

Soit. À la veille des législatives qui consacreront en juin la victoire de la nouvelle majorité présidentielle, le SYNERPA file en congrès à Bruxelles, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin. Manière aussi de mettre en avant l'un des mouvements de fond en passe de redéfinir le secteur : son développement à l'international.

C'est que, comme souligné alors dans le classement des EHPAD privés du *Mensuel des maisons de retraite*, l'âge d'or des EHPAD en France est « derrière nous ». Fini les milliers de créations de places programmées chaque année, les pouvoirs publics ont la tête ailleurs. L'international est en revanche « un relais de croissance pour les groupes commerciaux », les 15 premiers d'entre eux comptant déjà 247 établissements hors de France. Korian et Orpea en tête, ils exportent leur savoir-faire en Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Suisse, au Canada... et regardent vers la Chine.

## LA FUTURE LOI SE PRÉPARE

En septembre, branle-bas de combat : désireuse que les choses avancent, Michèle Delaunay charge Luc Broussy d'une mission sur l'adaptation de la société française au vieillissement démographique (ASV) - du nom de la future loi en préparation.

Côté SYNERPA, on ne s'emballe pas... mais la machine est bel et bien lancée.

## LE COUP DE POUCE POUR L'EMPLOI : LA CRÉATION DU CICE

Tandis que les concertations débutent, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault propose, le 6 novembre un Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, dont une des mesures phares, le CICE, synonyme de (légère) baisse du coût du travail -2,9% en moyenne estime-t-on alors, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.



# 2013 Bienvenue aux Résidences Services !

**Le SYNERPA entame sa mue, en accueillant en son sein des premiers groupes de Résidences Services Seniors. Sans oublier pour autant la future loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV). En fin d'année, les concertations s'ouvrent.**

Patatras ! Dès le début de l'année, la très tendance « plafonnement des tarifs » s'impose sur le devant de la scène... Pour réduire le reste à charge en EHPAD, nous pourrions encadrer les tarifs hébergement, en mutualisant les coûts de personnel entre établissements, en encadrant le prix du loyer à la relocation au changement de résident, et... en limitant via des conventions les marges d'augmentation de tarifs, propose ainsi Michèle Delaunay.

« Mensonge du siècle », tempête le SYNERPA : plafonner les tarifs, c'est mettre en péril l'équilibre économique des EHPAD, fragiliser les capacités à recruter et la qualité d'accueil. Et cela coûte cher... aux finances publiques ! Un argument que le syndicat va devoir avancer plus d'une fois.

## CRÉATION DE LA FILIÈRE SILVER ÉCONOMIE

Dans son rapport remis le 11 mars au Premier ministre Jean-Marc Ayrault, Luc Broussy définit 10 priorités. Citant résidences seniors et béguinages, il plaide pour la reconnaissance d'un habitat intermédiaire. Proposant la création de maisons départementales de l'autonomie, il milite pour une politique forte de l'aide à domicile.

Autres pistes : adapter logements, villes et territoires au vieillissement, mieux protéger les droits des aînés, et développer les technologies à leur service.

D'autant, souligne-t-il, que la « silver économie » constitue un formidable gisement en termes de croissance et d'emploi. Oh que oui opine le Gouvernement qui lance officiellement la filière le 24 avril.

## RECRUTER !

L'emploi. L'une des priorités du SYNERPA, qui, en février, annonce que ses 1 800 adhérents -employant 80 000 salariés- souhaitent recruter 2 500 personnes dans les 6 mois.

Le syndicat noue un partenariat avec Pôle Emploi. Et l'ANAP avec laquelle il publie en mai un guide pour valoriser les métiers du Grand Âge.

En juin, il signe une convention emplois d'avenir avec Michèle Delaunay et Michel Sapin prévoyant le recrutement de 1 000 jeunes sur ce nouveau dispositif. Et met en place pour ses adhérents un kit et une cellule d'accompagnement sur le sujet.

## UN RAPPROCHEMENT STRATÉGIQUE

Le 1<sup>er</sup> mai, Aegide Domitys, leader du secteur des Résidences Services Seniors (RSS), rejoint le SYNERPA comme membre associé. Le groupe Les Essentielles fait de même. Cette ouverture permet au syndicat de devenir le premier représentant national du secteur. Et signe sa volonté de s'inscrire dans le parcours de vie de la personne âgée.

« Désormais, il faudra compter avec le SYNERPA pour réfléchir et discuter le cadrage et l'évolution de ce nouvel habitat » se félicite Florence Arnaiz-Maumé en congrès. Le syndicat travaille d'ailleurs avec ses adhérents sur un cahier des charges des RSS. Et participe également à la concertation sur le développement de l'habitat intermédiaire initiée par la DGCS.



## FUTURE LOI ASV : DEUX ÉTAPES

En octobre, Jean-Marc Ayrault annonce que la future loi ASV sera mise en œuvre en deux temps. Le premier volet, consacré au soutien à domicile, et présenté comme «un acte II de l'APA», sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et financé par les 645 millions d'euros de la Casa - nouvelle contribution sur les pensions de retraite.

Sur le deuxième, centré sur la tarification des EHPAD, un groupe de travail sera mis en place dans la seconde partie du quinquennat. «Nous avons besoin de temps et de travail», plaide le Premier ministre. Et de financements, aurait-il pu ajouter !

Le 29 novembre, les consultations sur le volet 1 de la future loi, réunissant acteurs du Grand Âge et Assemblée des Départements de France, sont lancées. Objectifs affichés : relever les plafonds de l'APA à domicile, améliorer l'accessibilité de l'aide, instituer un «droit au répit» pour les aidants, développer l'offre de logements intermédiaires.

APRÈS 10 ANS DE PRÉSENCE, le ministère du travail quitte la commission mixte paritaire du SYNERPA.

UNE RECONNAISSANCE D'UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

LE SYNERPA LANCE **EVAl'BOX**, PREMIER OUTIL DÉDIÉ À L'ÉVALUATION INTERNE ET EXTERNE EN EHPAD À DESTINATION DE SES ADHÉRENTS

CRÉATION DU **club partenaires** DU SYNERPA -ESPACE D'ÉCHANGES PRIVILÉGIÉS AVEC DES ENTREPRISES PARTENAIRES DU SECTEUR, AVEC ACCÈS À DES SERVICES DÉDIÉS

12 DÉCEMBRE 2013: (RÉ)ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SYNERPA, **Jean-Alain Margarit**





# 2014

## En mode concertations

**Dialoguer et, s'il le faut, monter au créneau, sur le Pacte de responsabilité ou le projet de loi ASV. Le SYNERPA est sur tous les fronts.**

«Moins de charges sur le travail (...) et une contrepartie, plus d'embauches et de dialogue social». Le 31 décembre 2013, lors de ses vœux aux Français, François Hollande annonce la création d'un Pacte de responsabilité, englobant le CICE. Un véritable coup de pouce, se réjouit le SYNERPA.

Patronat et syndicats entament les discussions le 28 février. Mais le débat est houleux, y compris sur la place publique, le secteur public criant -comme en 2013 à propos du CICE- à la distorsion de concurrence. Injuste et injustifié, rétorque le SYNERPA, dénonçant le rallumage de guerres public-privé d'un autre âge.

À l'été, un premier vote à l'Assemblée acte des allègements de charges patronales dès 2015. Le collège patronal s'engage lui via un plan emploi fort en 5 piliers.



## CONCERTATION ACTE 1

Depuis le 9 décembre 2013, la concertation sur le 1<sup>er</sup> volet de la future loi ASV bat son plein. Droits des résidents, «tarif socle» pour les EHPAD non habilités à l'aide sociale, résidences services, services à domicile, amélioration de l'APA, prévention, aide aux aidants, ... Durant deux mois tout y passe ou presque, et le SYNERPA monte au front s'il le faut.

La terminologie «tarif socle» cristallise la colère - «illisible» - tempête le syndicat. Qui devra attendre septembre 2015 pour voir la formule laisser place à celle de «prix du socle de prestations». Idem concernant le recueil du consentement des résidents : à «rechercher» et non plus «s'assurer».

Le 12 février, le Gouvernement présente les grandes lignes du texte. «Incomplet, parfois nébuleux», mais «soyons contents, ce texte qui balaie large a bon fond», commente Florence Arnaiz-Maumé en congrès.

## DYNAMIQUE DE PARCOURS

Au printemps... flottements. Suite aux élections municipales, Manuel Valls s'installe à Matignon. Laurence Rossignol, qui a remplacé Michèle Delaunay, confirme très vite que la loi n'aura pas de volet 2. Dont acte, commente le SYNERPA.

Mais le changement se joue aussi sur le terrain... dans les décroissements en cours au sein même du SYNERPA qui, «de l'aide à domicile en passant par les EHPAD, jusqu'aux RSS», entend désormais «fédérer les professionnels du parcours de santé tout entier», comme proclamé dans son Livre blanc cette année là.

C'est qu'il y a du mouvement ! En 2013, DomusVi avait racheté le groupe d'aide à domicile Assisteo. Orpea poursuit la dynamique en acquérant Domidom et Adhap services. «Tous, y compris nos petits indépendants, adossent à leurs EHPAD, Résidences services et services d'aide à domicile», s'enthousiasme la Déléguée générale.

**EHPAD : la loi relative à la consommation du 17 mars 2014**  
INSTAURE DE NOUVELLES CONTRAINTES.  
INTERDICTION DE FACTURATION POST DÉCÈS  
SI LES EFFETS PERSONNELS DU RÉSIDENT  
ONT ÉTÉ RETIRÉS, NOUVELLE PROCÉDURE  
D'ÉTAT DES LIEUX, ETC.



**Homme de dialogue.** LORS DES CONCERTATIONS, LE SYNERPA RENCONTRE **Étienne champion**, ALORS DIRECTEUR DE CABINET DE LAURENCE ROSSIGNOL. SON SENS DE L'ÉCOUTE IMPRESSIONNE. L'HOMME EST RESTÉ UN INTERLOCUTEUR DE CHOIX POUR LE SYNERPA

**LES expérimentations Paerpa** SONT LANCÉES DANS 9 TERRITOIRES PILOTES

## LEADERS EUROPÉENS

L'internationalisation des groupes s'accélère elle aussi. À l'instar d'Orpea, qui multiplie les investissements en Allemagne, en Suisse, en Espagne... tandis que son président Jean-Claude Marian arpente la Chine.

Mais aussi de Korian présent en Allemagne, en Italie et en Belgique, en passant par Colisée, qui conclut un partenariat avec le conglomérat China Merchants Group pour concevoir et exploiter des résidences pour personnes âgées en Chine.

## PLACE AUX EHPAD

Le 11 septembre, les députés adoptent en première lecture l'avant-projet de loi ASV instituant contre l'avis du SYNERPA, la terminologie de tarif hébergement «socle».

Lors du débat, Laurence Rossignol confirme la mise en place d'un groupe de travail sur les EHPAD. Objectif : nourrir les décrets à venir. Selon 4 axes de travail : «améliorer l'efficacité de l'outil contractuel», «moderniser et simplifier l'allocation de ressources et la contractualisation», «outiller le dialogue de gestion par la généralisation d'indicateurs de gestion», et «définir les prestations d'hébergement socles».

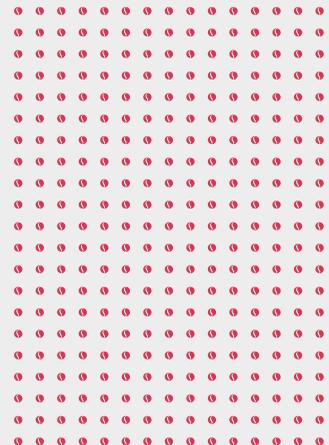
Le groupe est installé le 9 décembre. Ses conclusions attendues pour... fin juin 2015.



# 2015

## SYNERPA acte II : la confédération

Deux événements forts  
marquent l'année :  
la constitution de  
la confédération  
SYNERPA, et la  
promulgation de  
la loi d'adaptation  
de la société au  
vieillessement (ASV).



Début 2015, le groupe de travail national sur la réforme de la tarification des EHPAD est à pied d'œuvre. Pas moins de 17 réunions sont prévues d'ici au 30 juin, date à laquelle il doit remettre ses conclusions. Les acteurs du secteur cogitent, argumentent -la bête noire «tarifs socles» est toujours d'actualité !

Après un ultime round de concertations durant l'été, le projet de loi ASV est adopté en 2<sup>e</sup> lecture par l'Assemblée nationale, le 16 septembre. Promulgué au Journal Officiel le 29 décembre, il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Focus sur quelques mesures phares.

### EHPAD : CAP SUR LE CPOM ET LA CONVERGENCE TARIFAIRE

Recherche du recueil de leur consentement à l'entrée en établissement, liberté d'aller et venir, désignation d'une personne de confiance... les droits des résidents d'EHPAD sont renforcés.

L'ubuesque terminologie «tarifs socles» cède la place aux «prix du socle des prestations». Reste à définir par décret la liste des prestations minimales d'hébergement inscrites dans ce «socle» -chose faite... le 30 décembre.

La loi acte également le passage progressif aux CPOM et -enfin !- à la tarification à la ressource.

Signé pour 5 ans avec ARS et conseil départemental, le CPOM se substitue à la convention tripartite pour tous les EHPAD.

Quant à la tarification à la ressource -calculée en fonction de l'appréciation des besoins en soins et en accompagnement des résidents- elle sonne le glas du traditionnel dialogue budgétaire contradictoire annuel. Sa mise en place progressive doit s'étaler jusqu'en 2023. Une convergence tarifaire vers le haut que le SYNERPA applaudit.



### TAUX DIRECTEUR HÉBERGEMENT : LE COMBAT JUSQU'AU BOUT

L'arrêté publié au JO le 20 décembre 2014 fixait un taux historiquement bas pour 2015: 0,05%. Le SYNERPA tempête. Peine perdue.

Mais la loi ASV vient changer la donne. Dès 2016, le taux annuel d'évolution des tarifs hébergement prendra en compte l'évolution des charges des établissements et le taux d'évolution des retraites. Et ce, selon une formule de calcul automatique définie par décret. Ledit décret paraît le 31 décembre. Et pour 2016, le taux est fixé... à +0,61%.

### SERVICES À DOMICILE : UN NOUVEAU RÉGIME D'AUTORISATION

Un temps, le SYNERPA a eu des sueurs froides -«le Sénat m'a tué !» lance-t-il en mars, suite à l'adoption d'un amendement... supprimant l'agrément des services intervenant auprès des personnes âgées et handicapées.

Avant de crier «ouf» une nuit de septembre, lorsque l'Assemblée dit : que nenni, et vote la bascule automatique dans un régime unique d'autorisation renouvelée des SAAD jusque là agréés Plan Borloo.

## LES RÉSIDENCES SERVICES SENIORS (RSS) RECONNUES

Enfin ! La loi ASV est synonyme de reconnaissance législative pour les RSS 2<sup>e</sup> génération, définies comme «un ensemble d'habitations constitué de logements autonomes au sein desquels sont délivrés des services non individualisables».

Et de la possibilité pour les gestionnaires de délivrer des services individualisables.

## CRÉATION DE LA CONFÉDÉRATION...

Et pendant ce temps, direz-vous ? Une sacrée révolution. Le 11 juin, en congrès à Reims, le SYNERPA annonce aux quelques 830 participants qu'il devient une confédération, avec la création de deux nouveaux syndicats : SYNERPA Domicile et SYNERPA Résidences Services Seniors.

Aux côtés de Jean-Alain Margarit, place à deux nouveaux présidents : le Président de SYNERPA Domicile, Damien Cacaret (Président de Domidom et d'Adhap Services), et le Président de SYNERPA RSS, Jean-Marie Fournet (Président d'Aegide-Domitys).

## ... ET NOUVEAU CAP

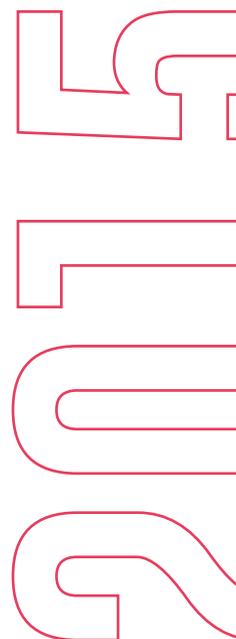
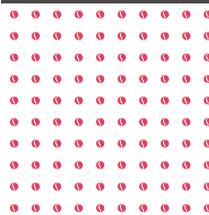
«Plaisir et fierté» de la Déléguée générale Florence Arnaiz-Maumé, qui rappelle que la mue couvait depuis un moment. Le nombre d'autorisations pour de nouvelles places en EHPAD se tarissant depuis 2010, les groupes sont à la recherche de nouveaux relais de croissance, en France comme à l'international.

Il était donc temps pour le SYNERPA de «franchir un cap», souligne Jean-Alain Margarit, afin d'être «immédiatement identifié, sans aucun doute possible, comme un acteur de premier plan du parcours de la personne âgée». Banco !



C'EST VIA JACQUES BELAY, ANCIEN PRÉSIDENT DE MEDICA, ET PRÉSIDENT DES BANQUES ALIMENTAIRES QUE LE SYNERPA DEVIENT PARTENAIRE DE L'ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION.

TWITTER, FACEBOOK, INSTAGRAM...  
LE SYNERPA est sur les réseaux sociaux



# 2016

## Le travail en débats

**La loi ASV votée, sa mise en œuvre fait l'objet de nouvelles concertations. Au même moment, le projet de loi Travail porté par Myriam El Khomri génère une intense mobilisation sociale.**

**OPÉRATION case de santé de saly au Sénégal** : LE FOND DE SOUTIEN DU GROUPE SSD LA COUPOLE ET LE SYNERPA ORGANISENT UNE COLLECTE DE MATÉRIEL MÉDICAL. EN 2 JOURS, DANS 4 VILLES, 40 TONNES DE MATÉRIEL SONT RÉCUPÉRÉES, PUIS ACHÉMINÉES AU SÉNÉGAL



Dernier round ! La loi ASV adoptée, ses décrets d'application font l'objet de nouvelles concertations. En guise de gros morceaux : les modalités de tarification et de contractualisation des EHPAD.

D'avril à juin, les discussions reprennent. CPOM mono ou pluri-établissements, élargissement de l'EPRD à toutes les sections tarifaires, instauration d'une « équation » pour le calcul du forfait dépendance... Les échanges sont « assez intenses », commente en juin Pascale Boistard, nouvelle Secrétaire d'Etat aux Personnes Âgées et à l'Autonomie, lors du congrès du SYNERPA organisé à Montpellier. Le 23 décembre, les fameux décrets sont publiés.

### « UNE ÉQUATION TARIFAIRE PLUS SIMPLE »

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EHPAD verront leur financement assuré par de nouveaux forfaits globaux soins et dépendance, instituant une tarification « à la ressource », au plus près des besoins des résidents.

La montée en charge se fera sur sept ans, jusqu'à ce que tous les établissements perçoivent la totalité de leur forfait global soins.

Dans l'ensemble, le SYNERPA est satisfait.

Sa Déléguée générale met en avant la « mise en place d'une équation tarifaire plus simple sur la dépendance et le soin ».

Et la possibilité, sous réserve de l'accord des Conseils départementaux et des ARS concernés, de signer des CPOM interdépartementaux pour les établissements d'un même groupe, avec libre affectation des résultats.

Reste une inconnue : la façon dont les départements vont calculer leur valeur du point GIR départemental. L'exercice s'annonce complexe.



## LOI TRAVAIL : UN CLIMAT SOCIAL TENDU

Le 21 juillet, le projet de loi réformant le code du Travail porté par la Ministre Myriam El Khomri, est définitivement adopté par le Parlement, Manuel Valls ayant pour la 3<sup>e</sup> fois eu recours au 49.3. Débats, grèves, manifestations souvent émaillées de violences... durant cinq mois, le texte a fait l'objet d'une mobilisation sociale et syndicale intense. Remanié à quatre reprises, il ne satisfait plus grand monde. Ni le MEDEF, auquel le SYNERPA adhérera le 1<sup>er</sup> avril 2017, évoquant un texte vidé de sa substance. Ni les syndicats qui promettent une remobilisation à la rentrée.

## REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE : POUR LE DOMICILE AUSSI !

Le 28 septembre, le SYNERPA annonce son adhésion à la convention collective des entreprises de services à la personne.

Parallèlement, l'audience des organisations professionnelles d'employeurs étant pour la 1<sup>re</sup> fois mesurée, la confédération, candidate dans la branche de l'hospitalisation privée, l'est aussi pour la 1<sup>re</sup> fois dans la branche des entreprises de services à la personne. Elle sera officiellement reconnue, représentative, par le ministère du Travail, en septembre 2017.

## « MARGARIT III »

Le 8 décembre, Jean-Alain Margarit est réélu Président du SYNERPA. Troisième et dernier mandat de celui dont chacun loue le professionnalisme élégant. Capable de ferrailler avec politiques de tous bords mais toujours avec bienveillance. L'homme grâce auquel le SYNERPA évolue et se renforce.

Ce jour-là, il insiste : « La France est un des leaders de la Silver économie. Il est indispensable que nos entreprises bénéficient des meilleures conditions pour développer leurs activités au service des seniors, pour investir et pour recruter ».

Quatre jours plus tard, une feuille de route gouvernementale fixe justement l'« acte II » de la filière, synonyme de nouvelle organisation opérationnelle.

« L'avenir de la Silver économie se situe désormais dans les territoires », souligne l'association France Silver Eco chargée d'animer les silver régions. À suivre... à l'heure où tous les yeux commencent à se tourner vers l'élection présidentielle de 2017.

# 2016

**La noix d'honneur : création du diplôme d'AES, FUSIONNANT LES DIPLÔMES D'AMP ET D'AVS, SANS CONCERTATION AUCUNE.**

**12 DÉCEMBRE : décret relatif aux services non individualisables dans les résidences services seniors.**

NI LA RESTAURATION NI L'ANIMATION N'Y FIGURENT. LE SYNERPA NE COMPTE PAS EN RESTER LÀ.



# 2017

## Le saut dans l'inconnu

1<sup>RE</sup> PARTICIPATION DU SYNERPA À LA  
Journée nationale des aidants

LE SYNERPA SIGNE UNE **convention sur 5 ans avec la CNSA** POUR ACCOMPAGNER LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE ADHÉRENTS SUR 4 AXES : SYSTÈMES D'INFORMATION, RH, PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DÉMARCHE QUALITÉ

**L'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir occupe un temps tous les esprits. Mais les difficultés de mise en œuvre de la réforme de la tarification et la médiatisation de la grève de l'EHPAD de Foucherans replacent le Grand Âge sur le devant de la scène.**

Une gauche qui se déchire, une droite empêtrée dans l'affaire Fillon, et un quasi inconnu qui grimpe, grimpe... Jusqu'à l'emporter. Le 7 mai, l'élection à la présidence de la République d'Emmanuel Macron, suivie du raz-de-marée La République en marche (LREM) aux législatives, bouleverse le paysage politique français. «En une nuit, on ne connaît plus un élu ou presque», se souvient Florence Arnaiz-Maumé.

Emmanuel Macron nomme la Présidente du collège de la HAS Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé. Mais pour les personnes âgées, point de Secrétariat d'Etat dédié.

Quasi absent de la campagne électorale, le Grand Âge peine à s'imposer à l'agenda du nouveau Gouvernement. La priorité d'Emmanuel Macron est tout autre : poursuivre la réforme du Code du Travail pour donner plus de flexibilité aux entreprises. L'homme est pressé, la réforme se fera par ordonnances. Cinq au total, publiées en septembre. Le SYNERPA applaudit.



## TARIFICATION : DES DISPARITÉS DÉPARTEMENTALES FORTES

Mais dès juin, les EHPAD reviennent sur le devant de la scène. Lors du congrès de Deauville, Florence Arnaiz-Maumé pointe «la forte inégalité dans les pratiques départementales» sur le nouveau calcul du forfait dépendance. Le point GIR peut varier de 4 euros !

«Ces écarts inconvenants qui existent depuis une décennie, mais mis pour la première fois en lumière grâce à cette nouvelle tarification, ont provoqué un tollé au sein des fédérations».

Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat aux Personnes Âgées et à l'Autonomie annonce la création d'un comité de suivi de la tarification. Rendez-vous est pris en septembre. Pour un même constat : le point GIR départemental varie de 5,68 à 9,47 euros, avec une valeur moyenne de 7,08. Le SYNERPA plaide une nouvelle fois pour une convergence minimale à 7 euros. Peine perdue, la DGCS lui parle libre administration des collectivités territoriales puis, au Grand Zapping de décembre, «problème des moyens supplémentaires qu'il faudrait dégager».

**partenariat avec l'association des médiateurs européens** AFIN QUE LES ADHÉRENTS DU SYNERPA BÉNÉFICIENT D'UNE MÉDIATION À LA CONSOMMATION EN CAS DE LITIGE AVEC LEURS CLIENTS



## GRÈVE AUX OPALINES : EHPAD BASHING ACTE I

«On ne les met pas au lit. On les jette.» Le 19 juillet, la Une du *Monde* place l'EHPAD des Opalines de Foucherans (groupe SGMR) sur la scène médiatique. Et très vite... tous les EHPAD de France sans distinguo aucun. Débuts d'un «EHPAD bashing» dont le secteur peine encore à se relever.

Aux Opalines, une dizaine d'aides-soignantes, dénonçant de mauvaises conditions de travail et un accompagnement des résidents qui en pâtit, sont en grève depuis le 3 avril. En silence d'abord, puis sous le feu médiatique et bientôt politique. Le mouvement dure 117 jours. Inédit.

Le SYNERPA tente de rappeler la réalité globale du secteur. Mais on se presse auprès des grévistes.

## MONIQUE IBORRA EN MISSION

Cinq jours après la fin de la grève, la députée LREM Monique Iborra est chargée par les parlementaires d'une «mission flash» sur les EHPAD. Après 26 auditions, elle rend sa copie le 23 septembre. Ratios de personnel insuffisants, nécessaire réflexion sur l'EHPAD de demain... ou encore réforme de la tarification jugée kafkaïenne. Le rapport est choc. Le SYNERPA se dit «partagé» pour une réflexion sur l'EHPAD de demain, mais inquiet d'une remise en question de la réforme de la tarification.

Le 4 octobre, Monique Iborra est, avec Caroline Fiat (députée France Insoumise), à nouveau missionnée sur les EHPAD par ses collègues. Objectif : observer les réalités du terrain et penser l'EHPAD de demain. Remise du rapport prévue en 2018.

Le 19 octobre, le magazine de France 3, Pièces à conviction, diffuse une enquête à charge «*Maison de retraite : les secrets d'un gros business*». Présente en plateau, Agnès Buzyn tempère, appelle à ne pas faire d'amalgames. Quatre jours plus tard, elle annonce la prochaine mise en place d'un groupe de travail sur la qualité de vie au travail. 2018 s'annonce complexe.



# 2018

## Grand Âge: la promesse d'une loi

**Grogne sociale, réforme de la tarification chahutée... Et soudain, l'annonce par Emmanuel Macron d'une loi sur la dépendance. Son horizon : 2019 (sic). Une vaste concertation s'ouvre à l'automne.**

Banderoles et sifflets. Le 30 janvier, l'appel intersyndical à la grève dans les EHPAD et services à domicile mobilise, notamment dans le secteur public qui dénonce l'impact parfois négatif de la réforme de la tarification. Agnès Buzyn évoque une incompréhension, puis nomme l'IGAS Pierre Ricordeau, médiateur sur la réforme. À lui d'arbitrer la bataille de chiffres.

L'homme cogite. Quand d'autres taclent. Le sénateur Bernard Bonne d'abord, qui juge « le principe, mais uniquement le principe, de la réforme tarifaire sain et vertueux », mais estime « qu'elle pêche dans ses modalités et son calendrier d'application ». Les députées Monique Iborra et Caroline Fiat ensuite qui, très critiques sur le volet dépendance de la réforme, préconisent à court terme de suspendre son application.

Le 18 avril, Pierre Ricordeau rend sa copie. Il propose un mécanisme de neutralisation des impacts négatifs, incluant une « double garantie », pour les EHPAD perdants des recettes sur leur forfait dépendance, sur 2018-2019. Assorti d'un ajustement du décret tarifaire. Mais il ne remet pas en cause le principe même de convergence. Agnès Buzyn opine. Le SYNERPA souffle -sujet clos.



## L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE LOI

Le 30 mai, la Ministre présente sa nouvelle feuille de route pour le Grand Âge. Au menu pour les EHPAD : une enveloppe de 143 millions d'euros pour accélérer la médicalisation des établissements, la convergence sur le tarif soins cible devant s'opérer à horizon 2021 et non plus d'ici 2023 ; et des crédits supplémentaires pour l'expérimentation d'astreintes infirmières de nuit, la prévention, l'ouverture au tarif global, etc.

Et pour le domicile ? 100 millions sur deux ans -2019-2020- pour accompagner la mise en place du futur modèle de financement des SAAD.

Un vaste plan métiers doit aussi être lancé.

Prudent, le SYNERPA attend une traduction concrète de ces annonces.

Quand tout à coup... Emmanuel Macron prend la parole, en juin. Et annonce une loi sur la dépendance pour 2019. Coup de tonnerre.

Les acteurs du Grand Âge ont l'été pour affûter leurs idées. Car pour préparer cette loi, s'ouvre à l'automne une vaste concertation Grand Âge et Autonomie, pilotée par le Conseiller d'Etat Dominique Libault. Objectif : aboutir en mars 2019 à un rapport explorant toutes les pistes possibles de réforme.

Le SYNERPA est là bien sûr, présent dans trois des dix groupes de travail thématiques lancés le 1<sup>er</sup> octobre : métiers ; panier de biens et services et reste à charge ; et offre de demain pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Améliorer l'attractivité des carrières ? Mieux intégrer les services pour personnes âgées ? Le syndicat fourmille justement d'idées !

JUIN : VISEHA (POUR VIE, SENIORS ET HABITAT), le label qualité CRÉÉ PAR LE SYNERPA RSS ET LE SNRA EST LANCÉ ! FONDÉ SUR 13 CRITÈRES, IL RÉPOND À 3 ENJEUX : LISIBILITÉ, QUALITÉ, ET CROISSANCE. L'AFNOR EST CHARGÉE D'ÉVALUER LES RSS CANDIDATES. DÈS 2018, 6 RÉSIDENCES ADHÉRENTES DU SYNERPA RSS SONT LABELLISÉES.



## « BIG BANG » DE L'OFFRE

Il les expose, début décembre, dans une plateforme intitulée « Horizon 2030 : prévoir pour mieux anticiper, réformer pour améliorer, oser pour avancer ». Selon une approche globale annoncée dès le congrès de Lyon, Jean-Alain Margarit appelle à un véritable « big bang » de l'offre. Plus question de travailler en tuyaux d'orgue ! Il est temps de donner au domicile sa place essentielle, en l'adaptant aux situations de fragilités -notamment via la transformation de la tarification des SAAD et SSIAD, et la pleine reconnaissance de la légitimité des résidences services. Temps aussi de transformer l'EHPAD en véritable plateforme de soins et de services. Il est tout aussi crucial de lutter contre la pénurie de personnel. Rendez-vous en 2019.

**EHPAD bashing : le SYNERPA monte au créneau.** LES EHPAD CONTINUENT DE FAIRE L'OBJET D'ENQUÊTES TV À CHARGE. « UNE VÉRITABLE ESSOREUSE À SALADE SECTORIELLE », DIXIT FLORENCE ARNAIZ-MAUMÉ. TROP C'EST TROP, LE SYNERPA RÉAGIT SUR LA SCÈNE MÉDIATIQUE, ET POSE LES BASES D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POSITIVE.

2018



# 2019

## Le temps des rapports

**Rapports Libault, El Khomri...  
À défaut de projet de loi, l'année  
permet de poser des constats  
forts sur la thématique Grand Âge.  
L'attractivité des métiers s'impose  
comme un enjeu crucial. Le domicile  
lui, peine à se faire entendre.**



En début d'année, alors que dans les rues les « gilets jaunes » donnent de la voix, les acteurs du Grand Âge, réunis en groupes de travail, affinent leurs propositions devant nourrir le prochain rapport de Dominique Libault. Un rapport censé jeter les bases du projet de loi promis par Emmanuel Macron pour... 2019.

Le 28 mars, le Conseiller d'Etat remet sa copie à Agnès Buzyn. Fruit de 6 mois de concertation, son rapport intitulé « Grand Âge, le temps d'agir » décline 175 propositions pour passer « de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie ». Une vision large de l'accompagnement des plus âgés, dépassant largement le strict secteur médico-social. Chiffrant à 9,2 milliards d'euros le besoin de financements supplémentaires d'ici 2030.

Priorité phare : la revalorisation des métiers, à travers un grand plan national. Le rapport préconise d'ailleurs une hausse de 25% du taux d'encadrement en EHPAD d'ici 2024. Autre impératif : refondre le modèle d'accompagnement des personnes âgées. Ce qui exige tout à la fois de répondre à la fragilité économique des SAAD et de sortir d'un choix binaire entre EHPAD et domicile. Et Dominique Libault d'imaginer pour l'EHPAD un statut d'« établissement territorial » associé à une autorisation et un financement global pour délivrer toute une palette de services.

## LA FAMILLE SYNERPA S'AGRANDIT

Réuni en congrès à Marseille, le SYNERPA salue des propositions «pragmatiques et ambitieuses», retrouvant dans ce rapport certaines des orientations de sa plateforme «Horizon 2030».

Vague de mélancolie lorsque Jean-Alain Margarit annonce qu'il ne briguera pas de nouveau mandat.

Et vague d'applaudissements quand le Président annonce que «5 ans après sa transformation en Confédération, le SYNERPA ouvre une nouvelle page de son histoire en accueillant le Conseil national des établissements thermaux (Cneth) comme nouveau syndicat affilié».

## FOCUS EMPLOI

Début juillet, Agnès Buzyn confie à l'ancienne Ministre du Travail Myriam El Khomri une mission sur les métiers du Grand Âge et de l'Autonomie. Le 29 octobre, celle-ci rend son rapport : un plan de mobilisation nationale 2020-2024 dont les mesures nécessiteraient plus de 825 millions d'euros par an.

Elle préconise notamment de créer 18 500 postes d'aides-soignants et d'AES par an d'ici à 2024. D'améliorer la QVT. Et de moderniser les formations -suggérant de supprimer le concours d'aide-soignant et d'augmenter la part de diplômés via l'alternance et la VAE.

Agnès Buzyn annonce que le rapport sera suivi... d'une grande conférence nationale sur les métiers ! Le SYNERPA lui, salue des recommandations fortes... «qui doivent être suivies d'actes forts» et s'engage à former 10 000 alternants via l'apprentissage ou la VAE d'ici 2022.

## LE DOMICILE, CE « PARENT PAUVRE »

Stop aux rustines ! Le domicile, auquel le PLFSS pour 2020 n'octroie que 50 millions d'euros pour accompagner la réforme de sa tarification, mérite mieux.

Fin novembre le SYNERPA Domicile, présidé depuis mai par Dafna Mouchenik, directrice-fondatrice du SAAD Logivitaie, le dit haut et fort en dévoilant une nouvelle plateforme listant défis du secteur et pistes de rénovation.

En vrac... Répondre au défi de l'offre multiservices via une autorisation multiservices, et regrouper SAAD SSIAD et SPASAD sous la dénomination de «services d'aide et de soin à domicile». Oser la compétitivité aussi, en simplifiant le régime des autorisations... et en passant d'une tarification horaire à une tarification au forfait décloisonnant soin et accompagnement. On est loin de ce que prévoit le décret du 15 mars !

Pour sûr, en 2020, Christine Jeandel, présidente du groupe Colisée qui succède le 12 décembre à Jean-Alain Margarit, ne devrait pas chômer.



**Les rapports c'est aussi...** LE RAPPORT BOUQUIN-AQUINO SUR LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES EN EHPAD, GZIL-BRUGÈRE SUR LES ENJEUX ÉTHIQUES ET JURIDIQUES DES TECHNOLOGIES POUR LES PERSONNES ÂGÉES, ET CELUI D'AUDREY DUFEU-SCHUBERT SUR L'ÂGISME !

**Le SYNERPA adhère au réseau européen du vieillissement** REGROUPANT PLUS DE 10 000 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES



# 2020

## COVID-19 : le séisme

**Pandémie mondiale. L'année à peine entamée, un virus nommé Covid-19 se propage, frappant les plus fragiles - les plus âgés. Drame. La 1<sup>re</sup> vague passée, le Gouvernement lance plusieurs initiatives pour le secteur - Ségur de la Santé et création d'une 5<sup>e</sup> branche.**



24 janvier : le premier cas de Covid-19 est identifié en France.  
27 décembre : de premières personnes âgées sont vaccinées contre le virus en EHPAD - prémices d'une campagne vaccinale à grande échelle.

Entre ces deux dates... L'onde de choc Covid-19. Qui vient tout bouleverser. À commencer par le secteur du Grand Âge.

Début janvier, le collectif des métiers du Grand Âge initié par le SYNERPA lançait la campagne de sensibilisation aux métiers du secteur « C'est la Vie ! » Le virus apparu à Wuhan semblait loin. Jusqu'à ce qu'il se rapproche...

Alerté le 4 février par ses adhérents présents en Chine, le SYNERPA écrit immédiatement au ministère. Le 26, il (re)demande au nouveau Ministre de la santé, Olivier Véran, des consignes claires pour les EHPAD. Que faire si la vague arrive ?

Et elle arrive. Premier décès officiel en EHPAD le 5 mars à Crépy-en-Valois. Le premier d'un tragique décompte. Sur le domicile, silence. Mais les données hospitalières disent le drame - les plus de 70 ans y représentent 84 % des décès liés au Covid.

Fin décembre, le pays compte près de 65 000 morts liés au virus.

### « NOUS N'AVONS RIEN POUR PARTIR À LA GUERRE »

Que dire en quelques mots ?

Que, dès le début de l'épidémie le SYNERPA se mobilise tous azimuts pour soutenir ses adhérents. Car à l'époque, le secteur n'avait « rien pour partir à la guerre. Ni masques, ni tests, rien » se souvient Florence Arnaiz-Maumé. Les EPI arrivent au compte-goutte dans les EHPAD. Le domicile crie au secours avant d'être entendu.

Evoquer le douloureux mais impérieux confinement en chambre des résidents.

Parler aussi de la pluie de protocoles. Des directeurs qui, sur le terrain, s'arrachent les cheveux face à des consignes parfois contradictoires.

De la lente mise en place du dépistage aussi... quand les tests arrivent enfin mi/fin avril.

Du dévouement des professionnels aussi bien sûr. Qui jonglent avec la pénurie et font parfois preuve d'une inventivité sans nom pour accompagner au mieux les aînés. La première vague les laisse rincés. L'été à peine passé, ils affrontent dès octobre une 2<sup>e</sup> vague tout aussi cruelle.

C'est fin décembre que la lumière apparaît au bout du tunnel avec l'arrivée du vaccin Pfizer.

## 5<sup>e</sup> BRANCHE, ENFIN ?

Le 20 mai l'exécutif annonce aussi la relance des travaux concernant... une 5<sup>e</sup> branche Autonomie. L'arlésienne du secteur... Doutes. Et pourtant. Débattu en juin au Parlement, le projet fait l'objet d'une mission, confiée à l'IGAS Laurent Vachey. Périmètre, gouvernance, financement de la branche... il rend ses conclusions mi-septembre.

Et certaines de ses propositions sont traduites dans le PLFSS pour 2021. Le pilotage de la nouvelle branche autonomie des personnes âgées et handicapées est confié à la CNSA. Et l'objectif des dépenses de la branche fixé à 31,6 milliards d'euros pour 2021, ses recettes étant pour l'essentiel alimentées par une fraction de CSG.

## UN MILLIARD D'EUROS POUR GÉRER L'APRÈS CRISE

La campagne budgétaire fait par ailleurs l'objet de 3 instructions, de plus d'un milliard d'euros de financements : les primes exceptionnelles, surcoûts et pertes de recettes engendrés par la crise.

Et l'aide à domicile ? Le 4 août, Emmanuel Macron évoque une prime Covid pour ses salariés, les départements étant censés participer à hauteur de 50 %. Une revalorisation salariale est aussi prévue dans le PLFSS pour 2021. Mais très vite, le SYNERPA s'inquiète. En fin d'année, un communiqué ministériel indique que seuls les SAAD associatifs rattachés à la convention collective de la BAD sont concernés.



MAI : Jean-Christophe Amarantinis,  
PRÉSIDENT DU GROUPE JCM SANTÉ,  
devient président du SYNERPA

## LE SÉGUR DE LA SANTÉ : UNE REVALORISATION HISTORIQUE DES SALAIRES

Face à cette crise sanitaire hors normes, l'État ne peut rester muet sur le secteur. Et il réagit.

Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, ouvre, le 25 mai, le « Ségur de la santé », cycle de concertations inédit centré sur les carrières et rémunérations des médecins hospitaliers et... des personnels non médicaux hospitaliers et des EHPAD. Un mois et demi plus tard, un accord « historique » est signé entre l'État et les partenaires sociaux du public.

Sa transposition au privé -synonyme de revalorisation de 160 euros nets mensuels dans les EHPAD du secteur commercial- est actée quelques jours plus tard, sous réserve de la conclusion d'accords collectifs. Chose faite le 16 novembre, par le SYNERPA et partenaires sociaux.

# 2020



# 2021 SYNERPA : 20 ans déjà !

**Oui le Covid circule toujours... Certes, l'année est loin d'être close. Mais elle est déjà chargée -vaccination en EHPAD, bataille en cours pour le domicile, campagne de valorisation des métiers du Grand Âge. Et puis bien sûr, les 20 ans du SYNERPA. À fêter !**

L'année démarre sur les chapeaux de roue, la campagne de vaccination étant lancée dans tous les EHPAD de France début janvier. Défi humain et logistique ! Défi éthique aussi. Une campagne au long cours...

Le 18 janvier, la vaccination s'ouvre également -mais plus lentement- à tous les plus de 75 ans et aux aides à domicile de plus de 50 ans.

Mi-avril, Santé publique France indique qu'en EHPAD, environ 98 % des résidents ont reçu leur première dose et 75 % les 2 doses, 69 % des professionnels une dose et 39 % les deux.

Dans les EHPAD, la vie reprend pas à pas, souligne au même moment le SYNERPA. Ouverture des restaurants, reprise d'activités en petits groupes, visites en chambre... Toujours dans le strict respect des mesures barrières. Et des restrictions en vigueur qui devraient bientôt être assouplies.

## LA BATAILLE DU DOMICILE

À domicile aussi, la vaccination des aînés progresse -au 6 mai 71,3 % des plus de 80 ans ont reçu une dose, 54,7 % les deux.

Mais à domicile, se joue aussi une autre bataille. Celle de la reconnaissance des quelques 160 000 professionnels des entreprises de services à la personne. C'est que, si la LFSS pour 2021 a prévu une revalorisation des salaires dans l'aide à domicile, elle ne concerne en fait ... que le secteur associatif ! Colère du SYNERPA. D'autant, souligne-t-il mi-avril, qu'un récent sondage Ifop montre que «78 % des Français jugent que le rôle des personnels de l'aide à domicile [durant la crise Covid] n'a pas été suffisamment reconnu par les pouvoirs publics»



«Il est aujourd'hui urgent de mener une réforme profonde du modèle économique et de l'offre du secteur par la mise en place d'un tarif APA/ PCH national plancher et d'un forfait qualité et coordination.» ajoute Florence Arnaiz-Maumé.

Et que dire des résidences autonomie dont les professionnels ont été exclus du Ségur de la Santé ? Incompréhensible pour le SYNERPA qui, avec six autres organisations, écrit à ce propos au ministère fin avril. Le mois suivant, la confédération rappelle par ailleurs, dans une nouvelle plateforme, l'importance de l'offre d'accompagnement portée par les RSS.

## LE SYNERPA FÊTE SES 20 ANS

20 ans déjà... 20 ans d'engagement. Une véritable époque comme viendront le rappeler les 17 et 18 juin en congrès les quatre Présidents successifs du SYNERPA, première confédération des acteurs privés du parcours de la personne âgée.

Au programme du congrès aussi, en virtuel et au Palais des congrès de Paris : échanges et débats sur les grands sujets du moment. Comment vivre avec le Covid ? Quel regard des Français sur le Grand Âge ? Les métiers du Grand Âge ! L'écoute des professionnels... et des familles. Et... le programme du SYNERPA pour l'élection présidentielle qui approche à grands pas !

## SÉGUR DE LA SANTÉ ET LOI GRAND ÂGE

2021, c'est aussi le travail toujours en cours sur l'application des accords issus du Ségur de la santé en EHPAD. Et alors qu'en début d'année, le projet de loi Grand Âge semble s'éloigner chaque jour un peu plus, en mai, il revient sur le devant de la scène.

## À LEURS CÔTES OU LA VALORISATION DES MÉTIERS DU SECTEUR

Le 9 mai, le collectif les métiers du Grand Âge repart en campagne, avec le dispositif À leurs Côtés lancé en 2020. Objectif : rappeler que le secteur est l'un des plus prometteurs en termes d'emploi, via des visuels chocs dans la presse écrite et sur internet. Une séquence qui sera suivie en septembre par le retour à la télévision de la campagne «C'est la Vie !» rebaptisée «À leurs Côtés», visant à valoriser l'image des EHPAD.



**médiation conventionnelle : à l'aune de la crise covid, le SYNERPA ÉLARGIT SON PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES MÉDIATEURS EUROPÉENS.**

**OBJECTIF : PERMETTRE À TOUS SES ADHÉRENTS D'ÊTRE ÉPAULÉS POUR TOUS LES LITIGES ÉVENTUELS AVEC LES ÂÎNÉS ACCOMPAGNÉS OU LEURS PROCHES.**

**Top départ du plan de relance de l'investissement en EHPAD.**

**DANS LE CADRE DU SÉGUR DE LA SANTÉ ET DE FRANCE RELANCE, 2,1 MILLIARDS D'EUROS SUR 5 ANS DOIVENT ÊTRE DÉLÉGUÉS AUX ARS POUR FINANCER NOTAMMENT LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE.**



# Ayons l'ambition D'OSER !

**Aujourd'hui,  
le SYNERPA  
a plus que jamais  
envie d'oser.**

## **CAR LA CRISE MAJEURE NÉE DU COVID-19, SEMBLANT MARQUER LA FIN D'UN CYCLE, IMPOSE DE REPENSER ENFIN UN PROJET GLOBAL.**

Un premier cycle a commencé le 30 juin 1975 avec la reconnaissance d'un secteur médico-social autonome par rapport au secteur sanitaire et hospitalier. Pendant 25 ans, le secteur des maisons de retraite et de l'aide à domicile s'est progressivement structuré, et considérablement accru en termes d'offre.

Un deuxième a débuté à l'orée des années 2000 avec la volonté de moderniser le financement, de rationaliser l'offre et d'améliorer la qualité. Grâce à ce cycle, dans lequel les acteurs privés ont joué un rôle clé, l'EHPAD d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec la maison de retraite d'il y a 30 ans.

## **IL EST TEMPS AUJOURD'HUI D'OUVRIRE UN TROISIÈME CYCLE.**

Il est temps d'assumer une médicalisation accrue des EHPAD, que l'état de santé des résidents rend désormais plus indispensable que jamais. Il est temps de casser les rigidités entre domicile et établissement, médico-social et sanitaire, politiques du logement et d'action sociale. Il est temps de donner une place au numérique dans l'accompagnement des aînés et l'amélioration des conditions de travail des salariés. Il est temps d'assumer le décalage entre la volonté des Français de vieillir à domicile et l'incapacité des politiques publiques à réformer le système de l'aide à domicile. Il est temps enfin de repenser l'EHPAD -son rôle, sa conception, son architecture, son ouverture à l'extérieur. À tout cela, nous sommes prêts.

## IL EST TEMPS AUSSI... DE TENDRE VERS L'HORIZON 2030.

Au-delà des dossiers que nous avons à régler dans les mois qui viennent, nous voudrions en effet exhorter les pouvoirs publics à penser le temps long.

Car les données démographiques sont à cet égard implacables. D'ici 2030, la hausse du nombre des plus de 85 ans sera plutôt modérée... avant de littéralement exploser à partir de 2030, augmentant de 54% entre 2030 et 2040. Mais la décennie 2020-2030 sera en revanche marquée par l'explosion du nombre de 75-84 ans qui devrait croître de près de 50%.

En termes de politiques publiques, le vrai défi de la dépendance consiste donc à être prêt pour 2030, quand il est par contre urgent d'adapter dès maintenant notre société à la croissance des 75-85 ans qui, pour être âgés voire fragiles, sont encore largement autonomes. De quoi mesurer combien le besoin en habitat intermédiaire sera en forte croissance dans les 10 ans à venir quand le besoin d'EHPAD se fera plus prégnant dans la décennie suivante.

Ces mêmes statistiques nous apprennent que l'ampleur et la physionomie du vieillissement seront dans les prochaines années très diverses selon les territoires. Un simple exemple : le taux de personnes âgées sera bien plus élevé dans la Creuse que dans la métropole lilloise. Mais le besoin en EHPAD à l'horizon 2040 sera nettement plus élevé à Lille qu'à Guéret. Autant de données cruciales pour adapter nos politiques publiques dans le temps et dans l'espace.

# Les propositions du SYNERPA

## 01

### OSER UNE OFFRE GLOBALE D'ACCOMPAGNEMENT

Le « big bang » auquel nous appelons passe par trois étapes qui doivent constituer l'armature de toute évolution à venir :

- Une refonte systémique de l'offre à domicile ;
- Reconnaître pleinement la légitimité des résidences services seniors ;
- Transformer l'EHPAD en véritable plateforme de soins et de services.

Ce « big bang » de l'offre ne peut se faire qu'à deux conditions : repenser le système des autorisations pour rendre possible les demandes d'autorisation globales ou « multi-services », et réformer le système des appels à projets pour redonner le pouvoir d'initiative aux porteurs de solutions innovantes.

## 02

### REPENSER TOTALEMENT L'OFFRE À DOMICILE ET SON FINANCEMENT

Le SYNERPA appelle à remplacer SAAD, SSIAD et SPASAD par des « Services d'aide et de soins à domicile » synonymes d'offre globale de soin et d'accompagnement.

Si la fin de la tarification horaire, variable d'un département à l'autre, constitue selon nous la condition sine qua non de la viabilité du secteur, le SYNERPA demande en urgence :

- l'obtention d'un tarif national plancher APA et PCH de 23 € ;
- la mise en place d'un forfait « qualité/coordination » évalué à 3,50€ l'heure.

## 03

### RECONNAÎTRE PLEINEMENT LA LÉGITIMITÉ DES RÉSIDENCES SERVICES SENIORS

Trop souvent oubliées des politiques du Grand Âge, les RSS répondent pourtant à une demande fondamentale des aînés - besoin de centre-ville, besoin de rompre l'isolement, besoin de logement adapté. Et elles ont un rôle majeur à jouer en matière de prévention de la perte d'autonomie. Le SYNERPA appelle donc à réviser les modalités du décret des services non individualisables de décembre 2016, en y intégrant la restauration et l'animation.

## 04

### TRANSFORMER L'ÉTABLISSEMENT EN VÉRITABLE PLATEFORME DE SOINS ET DE SERVICES

L'EHPAD doit devenir l'axe central de l'accompagnement de la perte d'autonomie dans les territoires et un outil de promotion du bien vieillir ouvert sur la cité.

## 05

### CO-GOUVERNANCE DU SECTEUR : TROUVER UN NOUVEAU COMPROMIS HISTORIQUE

Le SYNERPA appelle à « un nouveau Yalta » entre Etat et départements. Le Conseil Départemental doit être le chef de file des politiques locales d'adaptation des territoires au vieillissement. L'ARS, en tant que représentante de l'Etat et bénéficiaire des financements issus de la nouvelle 5<sup>e</sup> branche, doit être garante de l'équité territoriale et de l'utilisation efficiente des financements publics.

Seule une double autorisation État-Conseil Départemental tant en EHPAD qu'à domicile permettra une plus grande cohérence en matière de planification territoriale et de tarification.

# 06

## RÉAFFIRMER LE PILOTAGE DE LA 5<sup>e</sup> BRANCHE PAR LA CNSA

La 5<sup>e</sup> branche a vocation à regrouper à la fois les champs « personnes âgées » et « personnes handicapées ». Oui Grand Âge et handicap peuvent converger. Mais sans confusion. La notion même de 5<sup>e</sup> branche ne doit pas être prétexte à une confusion diluant les enjeux, et les financements à venir devront avant tout être dédiés au Grand Âge.

Oui la gestion de la 5<sup>e</sup> branche doit être confiée à la CNSA. Mais la 5<sup>e</sup> branche ne doit s'intéresser qu'aux dispositifs de compensation de la perte d'autonomie et s'appuyer sur des sources de financements « nationales ».

# 07

## AUGMENTER LES DOTATIONS SOINS DES EHPAD

C'est sur l'augmentation des ratios de personnels soignants, insuffisants vu l'évolution des besoins des résidents, que doit prioritairement porter l'effort dans les prochaines années. Un effort qui passe donc par le renforcement des dotations soins via la 5<sup>e</sup> branche.

# 08

## REPENSER LE DÉFI DE LA MÉDICALISATION EN EHPAD

Le SYNERPA plaide pour :

- Un tarif soins redéfini pour consolider la présence des médecins coordonnateurs et développer la présence d'IDE de nuit, et un accès facilité au tarif global permettant d'intégrer les fonctions de rééducation et réadaptation ;
- La création d'un forfait technologies, indépendant des tarifs dépendance ou soins ;
- L'hébergement en EHPAD relevant du choix d'un lieu de vie, le SYNERPA prône, pour les établissements non habilités à l'aide sociale la liberté tarifaire, gage de modernisation continue et d'innovation.

# 09

## LANCER UNE GRANDE CAMPAGNE NATIONALE DE COMMUNICATION EN FAVEUR DES MÉTIERS DU GRAND ÂGE

La valorisation de l'engagement des professionnels est un impératif. D'autant que le Grand Âge est une des filières économiques les plus prometteuses des 30 prochaines années.

Si le SYNERPA salue les revalorisations salariales du « Ségur de la santé », il appelle au lancement de la conférence promise dans la foulée du rapport El Khomri. Car il faut rendre le secteur plus attractif. En lançant une grande campagne d'information et de sensibilisation en faveur des métiers du Grand Âge.

# 10

## REPENSER LA FORMATION

Pour lutter contre la pénurie de personnels et fluidifier les parcours professionnels, il faut :

- Améliorer la formation initiale des soignants en y intégrant la gériatrie et la gérontologie ;
- Dynamiser la VAE et promouvoir l'apprentissage -dispositifs autour desquels le SYNERPA a déjà largement travaillé ;
- Créer des fonctions intermédiaires entre auxiliaire de vie et aide-soignant, entre aide-soignant et Infirmier diplômé d'État afin d'offrir des perspectives de carrières. Le SYNERPA a créé une formation d'accompagnant en gérontologie qui se déploie en Occitanie et doit pouvoir s'étendre à tout le territoire avec des financements de l'Assurance maladie. Concernant les métiers du domicile, il est essentiel d'harmoniser les trop nombreux titres professionnels et certifications existants.

# 11

## CRÉER UNE VÉRITABLE FILIÈRE DU GRAND ÂGE

La création de cette filière passera par l'instauration d'une « convention collective unique du Grand Âge » du secteur privé commercial réunissant EHPAD, aide et soin à domicile à la personne fragile, et Résidences services seniors. Elle permettrait :

- De développer un véritable parcours professionnel entre EHPAD, Domicile et RSS ;
- Un regroupement au sein d'un même OPCO, synonyme de cohérence et de politique de formation professionnelle ambitieuse.

## À SABINE BIENVENU,

En retraçant l'histoire du SYNERPA à travers ces quelques pages, nos pensées sont allées vers Sabine Bienvenu, partie trop tôt, le 25 mai 2020. Sabine a donné 15 ans de sa vie professionnelle au SYNERPA. Grâce à son énergie et sa détermination, elle a largement contribué, à l'évolution et au succès de notre organisation.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier sincèrement et chaleureusement l'ensemble des adhérents et administrateurs sans lesquels cette formidable aventure n'aurait pu s'écrire.

2001 > 2021



### ÉDITEUR

#### **SYNERPA**

SYNDICAT NATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS,  
RÉSIDENCES ET SERVICES D'AIDE À DOMICILE  
PRIVÉS POUR PERSONNES ÂGÉES

164, boulevard de Montparnasse  
75014 Paris

Téléphone : 01 40 47 75 20  
contact@synerpa.fr

### RÉALISATION GRAPHIQUE

#### **Agence Goodby\***

8, rue d'Illiers - 45100 Orléans  
Téléphone : 02 38 68 08 15

### IMPRESSION

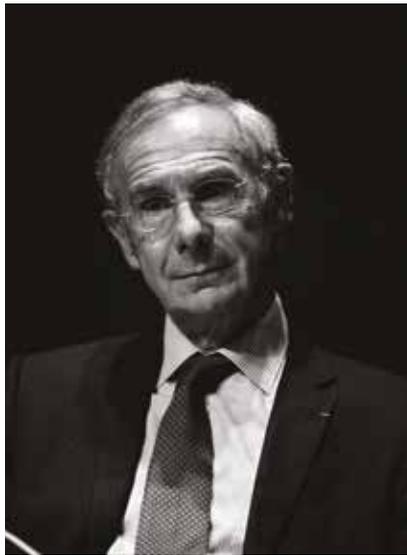
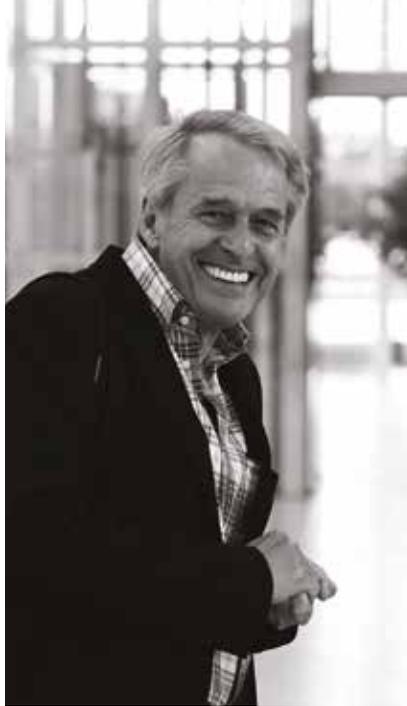
#### **Conseil imprime Group**

2 Boulevard du Maréchal Juin - 65000 Tarbes  
Téléphone : 05 62 34 07 77

### CRÉDIT PHOTOS

Adobe Stock  
AP/HP  
Cocktail Interactive / Cocktail Santé  
© Philippe Chagnon  
© Luc Seba  
© Eric Durand





SYNERPA



SYNDICAT NATIONAL DES  
ÉTABLISSEMENTS, RÉSIDENCES ET  
SERVICES D'AIDE À DOMICILE PRIVÉS  
POUR PERSONNES ÂGÉES

